



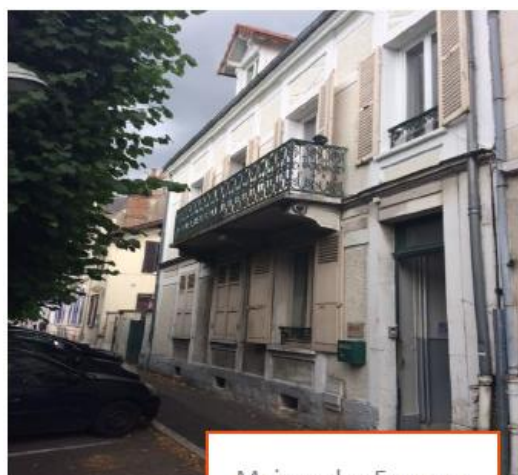
Association de lutte contre les
violences conjugales et promotion
de l'égalité entre les femmes et les
hommes

Parole de Femmes – Le Relais

Rapport d'activité 2025



Relais de Sénart



Maison des Femmes



Paroles de Femmes

Siège social : 96 rue de Paris 77127 Lieusaint. Mail : siege@parolesdefemmes-lerelais.fr

Établissement Relais de Sénart : 27 rue de l'Etang 77240 Vert-Saint-Denis – Tél. partenaire : 01.64.89.76.43 – Tél. public : 01.64.89.76.40 – Mail : antenne.senart@parolesdefemmes-lerelais.fr

Établissement Maison des Femmes – le Relais : 5 avenue du Général de Gaulle 77130 Montereau-Fault-Yonne – Tél. partenaire : 01.60.96.95.95 – Tél public : 01.60.96.95.94 – Mail : antenne.sud77@parolesdefemmes-lerelais.fr

Établissement Paroles de Femmes : Maison de la formation et de l'emploi – 11 avenue du Noyer Lambert 91300 Massy – Tél : 01.60.11.97.97 – Mail : antenne.91@parolesdefemmes-lerelais.fr

SOMMAIRE

I. Présentation de l'association	6
UN PEU D'HISTOIRE... ..	6
II. Les ressources de l'association	10
A. Les ressources humaines	10
B. Les ressources matérielles et logistiques.....	12
C. Les ressources financières.....	13
D. L'activité des établissements et services en 2025	14
III. L'activité des dispositifs d'accompagnement	15
A. L'accueil et l'écoute des femmes	15
B. La mise en sécurité et l'hébergement.....	19
C. Les accompagnements spécifiques.....	25
D. Les actions collectives	29
E. L'accompagnement « LOGEMENT ».....	30
IV. Le service Prévention - Formation	32
A. Les Actions auprès du Grand Public.....	33
B. La Prévention	35
C. La formation	39
V. Développement des partenariats	41
A. Les réseaux sociaux.....	41
B. Le RéaVIF	42
C. Les réseaux partenariaux violences conjugales et intrafamiliales.....	43
D. La FNSF et l'URSF	44
VI. Démarche qualité et formation continue	44
A. La démarche qualité au sein de l'association	44
VII. Perspectives et projets.....	46
A. Axes de consolidation et/ou de développement.....	46
B. Projets à venir	47

EDITORIAL

Mesdames, Messieurs,

C'est avec fierté et conviction que je vous présente aujourd'hui le rapport moral de notre association pour l'année 2025.

Cette année a une nouvelle fois démontré l'importance de notre mission auprès des femmes victimes de violences et de leurs enfants. Dans un contexte social toujours préoccupant, notre association a poursuivi son engagement quotidien pour accueillir, écouter, protéger et accompagner celles qui franchissent notre porte dans l'espoir de retrouver sécurité, dignité et autonomie.

Les chiffres présentés aujourd'hui témoignent de l'ampleur des besoins auxquels nous répondons :

- 1 104 écoutes téléphoniques ont été réalisées ;
- 2 706 entretiens d'accueil, d'écoute et d'orientation ont permis d'accompagner 1 080 femmes ;
- 252 femmes et 255 enfants ont été mis en sécurité ;
- 225 places d'hébergement ont été mobilisées au bénéfice de 142 femmes et 194 enfants ;
- 591 femmes et 158 enfants ont été accueillis dans nos dispositifs d'accueil de jour ;
- 370 entretiens psychologiques ont été réalisés ;
- 95 femmes ont été accompagnées dans leurs démarches liées au logement.
- nos sessions de formation ont sensibilisé ou formé 281 professionnels tandis que nos actions de prévention ont touché 6 881 jeunes ;
- enfin, 100 familles ont bénéficié de l'accompagnement social lié au logement.

Derrière chacun de ces chiffres se trouvent des parcours de vie marqués par la violence, la peur et l'isolement, mais aussi des histoires de reconstruction, d'émancipation et de courage.

L'année 2025 a également été marquée par plusieurs événements structurants pour notre association.

- L'ouverture de la Résidence Hôtelière à Vocation Sociale (RHVS) en août 2025 constitue une avancée majeure. Ce nouveau dispositif vient renforcer notre capacité à proposer des solutions d'hébergement adaptées et à sécuriser les parcours résidentiels des femmes et des familles que nous accompagnons. Ce projet, attendu depuis longtemps, est le fruit d'un travail collectif mobilisant les équipes, les administrateurs et nos partenaires institutionnels.
- Parallèlement, nous avons engagé un important travail de préparation à l'évaluation de la Haute Autorité de Santé, prévue en février 2026. Cette démarche représente un enjeu essentiel pour notre association. Au-delà de l'obligation réglementaire, elle est l'occasion de questionner nos pratiques, de valoriser nos compétences et de renforcer encore la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes accueillies.
- L'année a également été marquée par la fermeture de l'activité d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL). Cette évolution nous a conduits à nous réorganiser et à repenser certains de nos modes d'intervention. Si cette fermeture constitue une étape importante dans l'histoire de l'association, elle ne remet pas en cause notre engagement en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des femmes et des familles accompagnées.

Je souhaite saluer ici l'implication remarquable de l'ensemble des salariés, bénévoles et administrateurs. Leur professionnalisme, leur disponibilité et leur engagement permettent chaque jour de répondre à des situations complexes et souvent urgentes. Je remercie également nos partenaires institutionnels, financiers et associatifs pour leur confiance et leur soutien.

Face à l'augmentation constante des besoins, nous savons que les défis restent nombreux. La lutte contre les violences faites aux femmes demeure un combat quotidien qui nécessite des moyens à la hauteur des enjeux. Notre association continuera à porter une parole forte en faveur des droits des femmes, de leur protection et de leur accès à l'autonomie.

L'année 2026 sera notamment marquée :

- par l'évaluation HAS,
- la consolidation de la RHVS et la poursuite du développement de nos actions afin d'apporter des réponses toujours plus adaptées aux besoins des femmes accompagnées et de leurs enfants,
- la réorganisation du service prévention – formation avec notamment la mise en place d'une responsable de service et l'implication des chargées de prévention pour la réalisation d'action de formation.

En conclusion, je tiens à rappeler que notre association est avant tout une aventure humaine fondée sur des valeurs de solidarité, de respect et de justice. Grâce à l'engagement de chacun, nous continuons à faire reculer l'isolement et les violences, et à offrir des perspectives d'avenir à celles qui en ont le plus besoin.

Je vous remercie de votre confiance et de votre engagement à nos côtés.

Ségolène DURAND
Présidente

I. Présentation de l'association

UN PEU D'HISTOIRE...

Paroles de femmes - Le Relais est né de la fusion entre les associations Solidarité Femmes - Le Relais (77) et Paroles de Femmes 91.

Solidarité Femmes - Le Relais a été créée en 1985, sur la volonté des élus.es par le syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart pour l'accueil des femmes en difficulté et leurs enfants. Elle a été, en premier, un service de la collectivité territoriale puis s'est constituée sous forme associative à la fin des années 90. Depuis l'année 2000, elle fonctionne de façon autonome et s'est spécialisée rapidement dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.

Paroles de femmes 91 a été créée à Massy en 1996, à l'initiative de bénévoles militantes pour les droits des femmes, pour accueillir et accompagner les femmes victimes de violences conjugales ; la demande ayant été repérée dans le nord du département de l'Essonne.

Les deux associations ont aussi développé un pôle prévention en direction des jeunes en établissements scolaires afin de prévenir les comportements et violences sexistes et ainsi promouvoir l'Égalité entre les filles et les garçons. **Solidarité Femmes - Le Relais** s'est dotée d'un service formation ayant développé des actions de formation sur la problématique des violences conjugales auprès de différent.es professionnel.les.

Ces deux associations partageaient des valeurs communes dans la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants ; de plus, elles travaillaient ensemble sur les formations auprès de différents publics en Essonne (professionnelles des maternités de l'Essonne et de Seine-et-Marne et des professionnelles du département de l'Essonne).

Toutes deux étaient également adhérentes à la FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes) qui gère le numéro d'écoute nationale le 3919.

Elles participaient en réseau à la mise en place d'actions collectives avec l'ensemble des associations du réseau FNSF de l'Île de France, accueillant des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants.

Le partage d'activités en commun a facilité le rapprochement entre les deux associations ayant pour finalité de renforcer la gouvernance, de faire perdurer et de développer l'expertise acquise dans le domaine de la lutte contre les violences conjugales ainsi que d'accentuer le développement des actions au service des femmes victimes et de leurs enfants.

L'association Paroles de Femmes 91 et l'association Solidarité Femmes - Le Relais (77) ont fusionné au 1er janvier 2019 pour devenir Paroles de Femmes - Le Relais. L'Association intervient donc sur le territoire de l'Essonne et de la Seine-et-Marne.

L'OBJET DE L'ASSOCIATION, mentionné dans les statuts entérinés le 28 juin 2024, est :

« L'Association a pour objet :

1. *prioritairement de lutter contre toutes les formes de violences sexistes faites aux femmes et en particulier les violences conjugales ;*
2. *de favoriser la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre toutes formes de sexisme.*
3. *d'aider et soutenir toute personne en difficulté et/ou vulnérable, notamment par un accompagnement vers le logement.*

Ses missions principales sont :

- *Écouter, accompagner dans leur reconstruction identitaire, héberger les femmes et les enfants victimes de ces violences ;*
- *Mener des actions de formation et de prévention pour contribuer à faire évoluer les lois et les mentalités, afin de promouvoir une société plus égalitaire entre les femmes et les hommes.*
- *Exercer des mesures d'accompagnement social dans le logement. »*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION de Paroles de Femmes – Le Relais est composé au maximum de 19 membres élu.e.s pour 3 ans.

Le Bureau, dont la liste est jointe en annexe, est une émanation du Conseil d'Administration, il est composé :

- D'un-e Président-e, d'un-e Trésorier-e, d'un-e Secrétaire

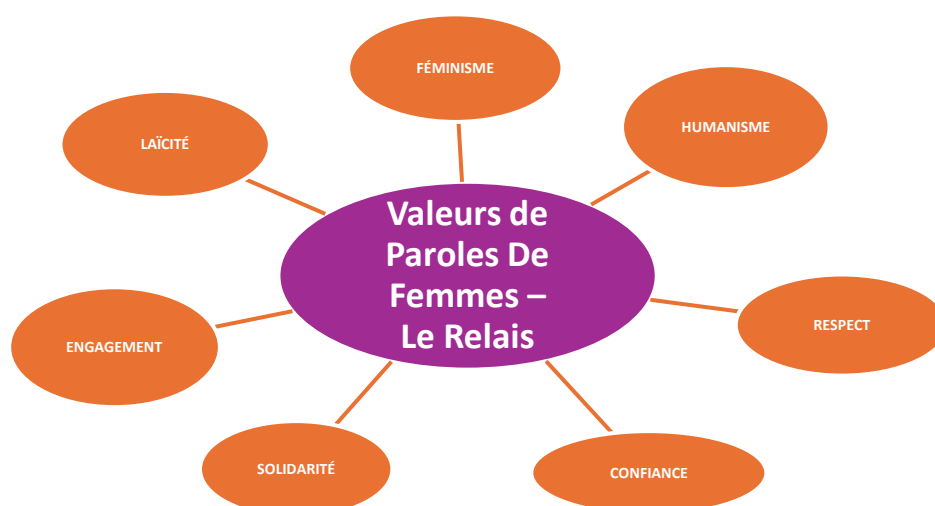
D'un-e Vice-Président-e, d'un-e Trésorier-e adjoint-e, d'un-e Secrétaire adjoint-e, éventuellement.

Les **ACTIVITÉS** de chaque établissement sont :

- ✓ En direction des femmes victimes de violence conjugale :
 - Écoute téléphonique,
 - Accueil écoute orientation,
 - Accueil de jour,
 - Mise en sécurité,
 - Hébergement (urgence, ALTHO*, CHRS*, ALT),
- ✓ En direction des enfants co-victimes de violence conjugale :
 - Accompagnement spécifique des enfants
- ✓ En direction des familles en difficulté :
 - Accompagnement social lié au logement*.
- ✓ En direction des partenaires :
 - Actions d'information,
 - Sessions de sensibilisation et de formation
- ✓ En direction des jeunes :
 - Actions de prévention des comportements et violences sexistes

LES VALEURS DE L'ASSOCIATION, partagées par le Conseil d'Administration et l'équipe, constituent le fondement des actions.

Ces valeurs sous-tendent notre organisation et se déclinent dans nos pratiques avec les femmes, les enfants, les partenaires, ainsi que dans le mode de management de l'équipe. Ainsi, elles se retrouvent dans la manière d'accueillir, d'entendre, d'accompagner, de transmettre et d'être.



LA CULTURE COMMUNE partagée au sein de l'équipe, est fondée sur l'analyse sociétale de la violence conjugale. Convaincu.es que ces violences ne constituent pas un héritage inéluctable, que les mentalités peuvent et doivent changer ; c'est dans cette perspective que les activités sont présentées dans ce rapport.

*l'Essonne n'est pas concernée

POPULATION SUIVIE, CARACTÉRISTIQUES ET PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES :

Les violences conjugales constituent l'une des formes de violences faites aux femmes les plus répandues dans le monde. En France, les données récentes confirment l'ampleur du phénomène : chaque année, des centaines de milliers de femmes déclarent être victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire. Les violences au sein du couple demeurent un enjeu majeur de santé publique, de sécurité et de protection des droits fondamentaux.

Le profil des femmes accueillies par notre association rejoint les constats établis par les études nationales et internationales. Les violences conjugales, issues de rapports de domination et d'inégalités entre les femmes et les hommes, concernent tous les milieux sociaux, toutes les origines culturelles, toutes les catégories d'âge et tous les territoires.

Les situations rencontrées viennent ainsi déconstruire plusieurs idées reçues encore largement répandues. Les violences conjugales ne sont pas spécifiques à certaines communautés ou cultures. Elles ne sont pas davantage limitées aux contextes de précarité économique ou sociale. Si certains facteurs peuvent accentuer la vulnérabilité des victimes ou compliquer leur mise en sécurité, les violences trouvent avant tout leur origine dans des mécanismes d'emprise, de contrôle et de domination.

De même, les violences conjugales concernent aussi bien les territoires ruraux qu'urbains. Les femmes accompagnées au sein de la Maison des Femmes et du Relais présentent des parcours et des conditions de vie très diversifiés.

La majorité des femmes accueillies sont âgées de 25 à 50 ans, même si toutes les tranches d'âge peuvent être concernées. La durée des violences subies varie selon les situations. Toutefois, il est reconnu que plus les violences s'inscrivent dans le temps, plus les mécanismes d'emprise psychologique se renforcent et plus les conséquences physiques, psychiques, sociales et économiques sont importantes.

Les violences exercées prennent des formes multiples : violences psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, administratives, économiques, numériques ou encore sociales. Elles dépassent largement l'image réductrice de la « femme battue ». Les auteurs mettent fréquemment en œuvre des stratégies de contrôle et de domination visant à isoler, dévaloriser et détruire progressivement l'intégrité physique et psychique de leur victime.

Les enfants exposés aux violences conjugales sont également considérés comme victimes à part entière, qu'ils assistent directement aux violences ou qu'ils y soient exposés de manière indirecte. Les conséquences sur leur développement peuvent être importantes : troubles anxieux, difficultés scolaires, repli sur soi, troubles du comportement, insécurité affective ou symptômes de stress post-traumatique.

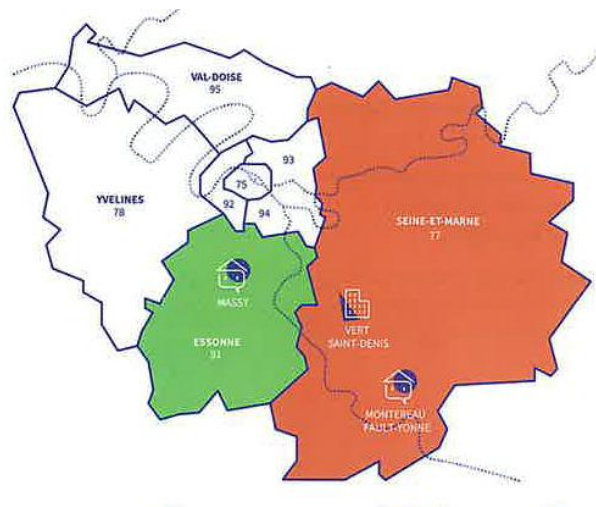
Les recherches montrent que l'exposition aux violences conjugales peut avoir des effets durables sur la santé, le développement émotionnel et les relations sociales des enfants. Les pouvoirs publics reconnaissent désormais pleinement les enfants exposés aux violences intrafamiliales comme des victimes nécessitant une protection et un accompagnement spécifiques.

LES TERRITOIRES D'INTERVENTION :

Paroles de Femmes - Le Relais est une association inter départementale dont les 3 établissements :

- **Le Relais de Sénart** à Vert-Saint-Denis,
- **La Maison des Femmes – Le Relais** à Montereau-Fault-Yonne,
- **Paroles de Femmes** à Massy,

permettent d'intervenir sur la moitié sud du département de la Seine-et-Marne et à Massy sur le nord-ouest et le sud du département de l'Essonne.



LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS :

- Pour l'emploi : France Travail, missions locales, associations intermédiaires, centres de formation...
- Pour le logement : bailleurs/OPH, services logement des communes, collecteur 1%, Conseil Régional Île-de-France, FNSF...
- Pour la parentalité/enfance : services PMI, maternité, Aide Sociale à l'Enfance, crèches, haltes garderies, éducation nationale, PJJ...
- Pour la santé : médecins, infirmiers, hôpitaux, UMJ, CMP, CMPP, MDPH...
- Pour l'accès aux droits : travailleurs sociaux MDS, services de police, gendarmerie, avoca.t.e.s, juges, procureurs, associations (AVIMEJ/Médiavip, CIDFF, Maison de la Justice et du droit, Cimate...), ...
- Pour le sport, les loisirs et la culture : clubs sportifs, centres sociaux...

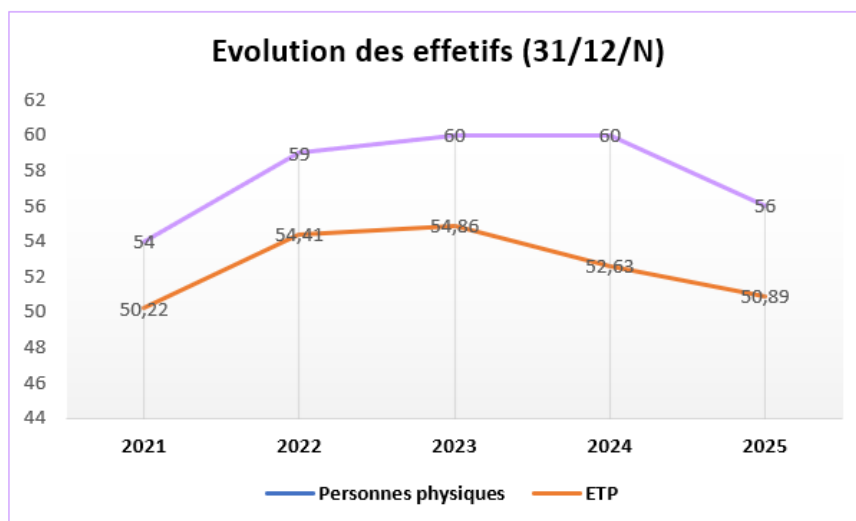
 POUR L'EMPLOI	 France Travail	 La Mission Locale	 les entreprises d'insertion LES ENTREPRISES D'INSERTION	 Afpa	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité	 greta LA FORMATION CONTINUE	 pôle emploi		
 POUR LE LOGEMENT	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité	 Les OPH LES OFFICES PUBLICS DE HABITAT	 FRANCE URBAINE METROPOLIS, AGGLOS ET GRANDES VILLES	 Action Logement	 Collecteur Action Logement 1% Logement	 Région Île de France	 FNSF FONDS NATIONAL DES SOLIDARITÉS POUR LE LOGEMENT		
 POUR LA PARENTALITÉ / ENFANCE	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité	 PMI PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité	 AIDE SOCIALE À L'ENFANCE	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité	 Crèches et Haltes-garderies	 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	 MINISTÈRE DE LA JUSTICE Liberté Égalité Fraternité	 PJJ PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
 POUR LA SANTÉ	 L'Assurance Maladie	 ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS Conseil National de l'Ordre	 Ordre National des Infirmiers	 HÔPITAL	 UMJ UNITÉS MÉDICO JUDICIAIRES	 CMP CENTRE MÉDICO PSYCHOLOGIQUE	 CMPP CENTRE MÉDICO PSYCHO PÉDAGOGIQUE	 MDPH MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES	
 POUR L'ACCÈS AUX DROITS	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité	 POLICE NATIONALE	 Gendarmerie NATIONALE	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité	 MINISTÈRE DE LA JUSTICE	 CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX LES AVOCATS	 AVIMEJ Aide aux Victimes et Médiation et Justice	 médiavip	 CIDFF Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
 POUR LE SPORT, LES LOISIRS ET LA CULTURE	 MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES Liberté Égalité Fraternité	 AGENCE NATIONALE DU SPORT	 FÉDÉRATION FRANÇAISE SPORT POUR TOUS	 Centres sociaux	 Familiales rurales Vivre mieux ?				

II. Les ressources de l'association

A. Les ressources humaines

1. Composition de l'effectif et des services

- ✓ **L'évolution du personnel** : au 31 décembre 2025, l'Association est composée de 56 salarié.es pour 50,89 ETP.

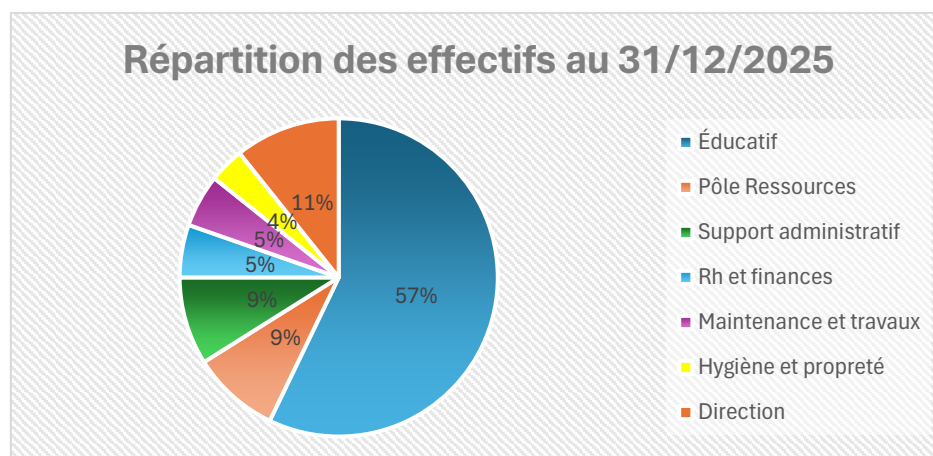


✓ **La répartition du personnel (types de contrat, sexe et fonctions) :**

Le taux de **CDI** se maintient à **93,3%**, un niveau identique à celui de l'année précédente, traduisant une politique d'emploi tournée vers la pérennisation des contrats.

Le recours aux **CDD** répond, quant à lui, à des besoins **ponctuels** de renfort. Il concerne en grande majorité des **remplacements de salarié.es absent.es**, notamment dans le cadre de **congés maternité** ou d'**arrêts maladie de longue durée**.

Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/2025									
Catégorie	F	H	Total	CDI F	CDI H	Total	CDD F	CDD H	Total
Cadres	9	2	11	9	2	11	1		1
Non cadres	41	4	45	41	4	45	3		3
Total	50	6	56	50	6	56	4		4



La répartition des effectifs au **31/12/2025** confirme la prédominance du secteur **Éducatif**, qui représente **57 %** de l'effectif total. Ce chiffre souligne le cœur de métier de l'association, centré sur l'accompagnement de terrain.

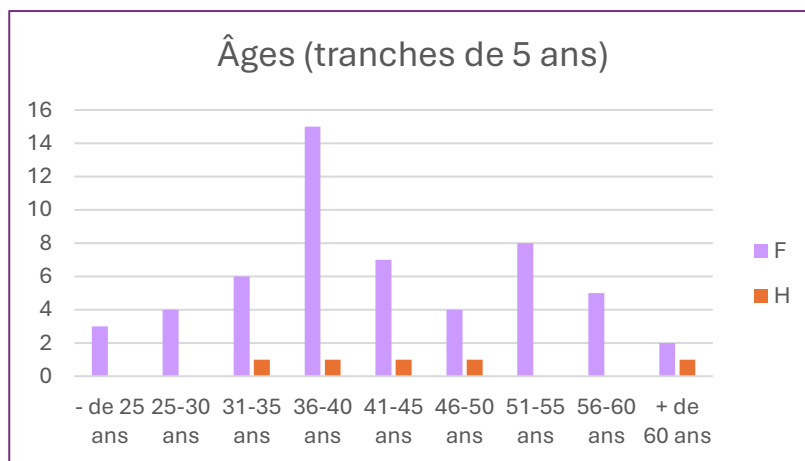
Le **Pôle Ressources** représente quant à lui **9 %** de l'organisation.

Les fonctions de soutien sont portées par le **Support administratif (9 %)**, tandis que les services **RH et Finances** ainsi que le secteur **Maintenance et travaux** comptent chacun pour **5 %** de l'organisation.

Le pôle **Entretien (4 %)** assure la qualité de l'accueil au sein de nos structures. Enfin, le pôle **Direction**, qui représente désormais **11 %** de l'effectif, continue de piloter la stratégie globale et la coordination des différents services.

2. Profil des salariés et ancienneté

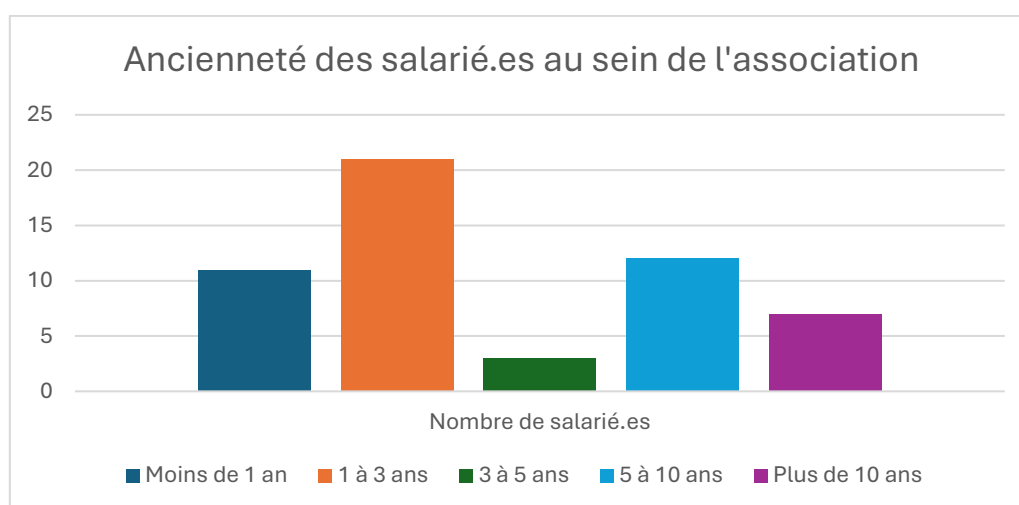
✓ Répartition de l'effectif selon l'âge et l'ancienneté :



L'âge moyen au sein de l'association reste stable à **43 ans**.

Le graphique montre que l'essentiel de l'équipe se situe dans une tranche d'âge intermédiaire, avec un sommet très marqué chez les **36-40 ans** (qui compte 16 salariés à eux seuls). Les hommes étant très peu nombreux dans l'effectif (6 personnes), la moyenne d'âge globale est surtout portée par les femmes.

Cette répartition montre une équipe expérimentée mais encore jeune, avec une présence régulière de salariés sur toutes les tranches d'âge, des moins de 25 ans aux plus de 60 ans.



Une dynamique de recrutement récente : 57% de l'effectif a intégré l'association il y a moins de 3 ans. La tranche des "1 à 3 ans" est la plus représentée avec 21 salarié.es, témoignant des besoins de renfort et de remplacement de ces dernières années.

Un socle d'expérience préservé : l'association s'appuie sur un noyau solide de 19 salarié.es présents depuis plus de 5 ans, dont 7 collaborateurs ayant dépassé les 10 ans d'ancienneté.

3. Politique Sociale et Développement

a) Développement des compétences (Formation)

L'association place la montée en compétences au cœur de sa stratégie RH, en veillant à l'équilibre entre les aspirations individuelles et les besoins collectifs.

- **Une démarche participative et de terrain** : Chaque année, l'association s'attache à faire émerger des thématiques de formation qui ont du sens pour les professionnel.les. Ces formations collectives sont construites à partir des besoins identifiés par les équipes, garantissant une réponse concrète aux réalités de leur quotidien et aux spécificités de chaque pôle.
- **Renforcement du cœur de métier** : L'accent est mis sur des thématiques en lien direct avec l'expertise de l'association, permettant de consolider la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des bénéficiaires.
- **Diversité des parcours** : Le plan de développement des compétences se décline en formats variés pour être accessible à toutes et tous : formations collectives, parcours individuels, webinaires ou séminaires courts. Cette souplesse permet à chaque salarié.e de construire son propre parcours professionnel au sein de la structure.
- **Actions ciblées** : Des formations spécifiques ont été déployées pour les fonctions techniques et d'entretien (gestes et postures) ainsi que pour le personnel administratif (accueil du public).
- **Analyse des Pratiques (APP)** : Les séances d'APP ont été réintroduites pour le personnel administratif afin de renforcer le partage de connaissances et l'accompagnement professionnel.

b) Inclusion et Prévention (Handicap et Santé au travail)

L'association place l'équité au cœur de ses recrutements, évaluant chaque candidat.e uniquement sur ses compétences et son potentiel.

- **Référente Handicap** : Une référente a été nommée pour accompagner les salarié.es en situation de handicap et garantir un environnement inclusif.
- **Prévention des risques** : Des actions concrètes ont été menées, notamment sur les risques routiers, la sensibilisation aux risques psychosociaux (RPS) auprès des managers et l'achat de matériel ergonomique adapté.

c) Accompagnement des parcours et Qualité de Vie au Travail

L'association soutient la stabilité et le bien-être de ses équipes via des mesures pérennes :

- **Fin de carrière** : Un dispositif de retraite progressive est proposé, incluant la prise en charge par l'employeur des cotisations patronales à taux plein pendant deux ans.
- **Vie Associative** : À l'occasion des fêtes de fin d'année, une heure est désormais offerte à chaque salarié.e (le 24 ou le 31 décembre).

B. Les ressources matérielles et logistiques

Les équipes des professionnels disposent de 5 locaux de travail à Massy, Vert-Saint-Denis, Combs la ville et Montereau dédiés à l'accueil et l'accompagnement, à Lieusaint pour le service prévention-formation, la direction générale et les services supports de l'association.

Nous disposons de 43 logements pour héberger les femmes. Nous utilisons une flotte de 28 véhicules pour assurer l'ensemble des missions de l'association.

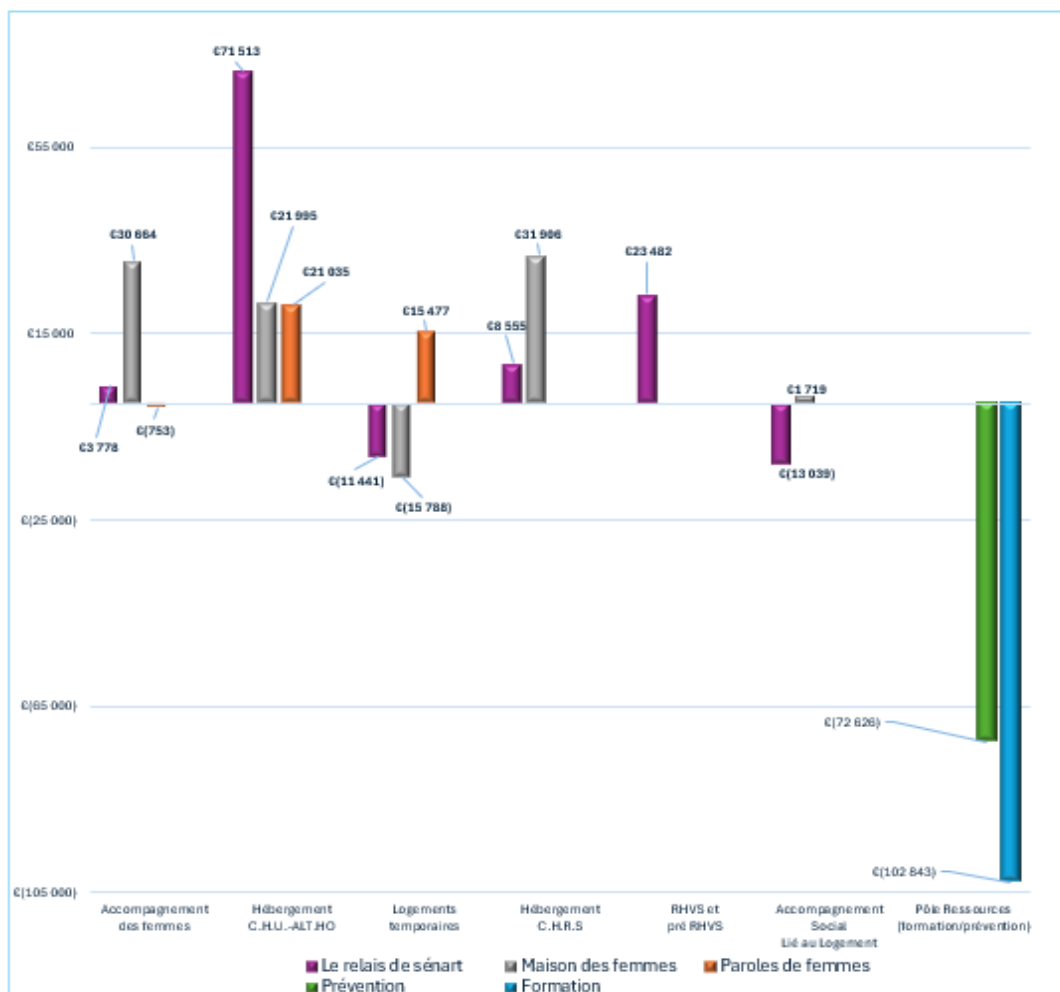
Une équipe de 3 agents d'entretien assure les réparations, les déménagements, les travaux d'entretien des appartements et des locaux de travail. L'économat gère la flotte de véhicules, l'achat des meubles.

Ce sont près de **600 interventions** de l'équipe d'entretien qui ont été réalisées cette année.

C. Les ressources financières

1. Les principaux indicateurs budgétaires

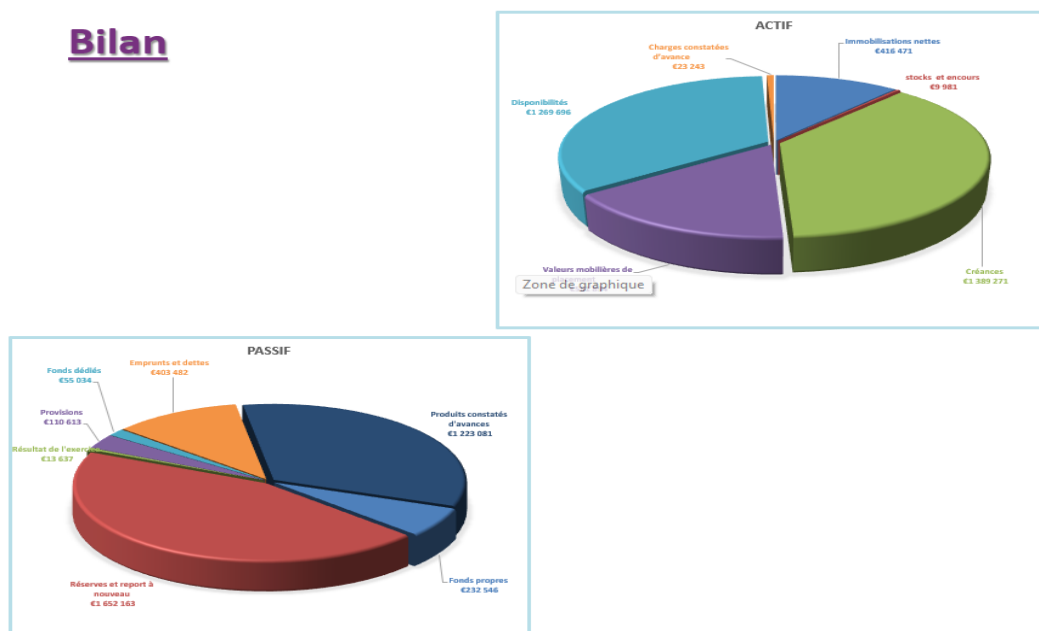
Les **charges** de l'exercice 2025 s'élèvent à 4 641 864 €, en hausse de 0,97 % par rapport au budget réalisé 2024.



Elles se répartissent comme suit entre les différentes activités portées par l'Association :

Les **produits** de l'exercice atteignent **4 655 501 €**, soit une progression de **2,8 %** par rapport à 2024. L'ensemble des produits ont permis de couvrir les charges de l'exercice 2025 et dégager un **résultat excédentaire de 13 637 €** soit 0,29 % du budget réalisé.

Bilan





III. L'activité des dispositifs d'accompagnement

A. L'accueil et l'écoute des femmes

a) L'écoute téléphonique

Notre permanence d'écoute téléphonique est assurée, sur chacun de nos établissements plusieurs fois par semaine. Les écoutes sont gérées par les membres de l'équipe éducative par roulement en lien avec la secrétaire d'accueil qui reçoit de prime abord les appels.



Nous proposons aux femmes ayant appelé sur d'autres créneaux d'être recontactées ou de recontacter l'association sur ces temps de permanences.

Les appels sont en grande majorité passés par des femmes mais certains partenaires ou membres de l'entourage de la femme peuvent également nous contacter pour avoir des conseils, des informations sur les dispositifs d'aide aux victimes existants.

L'analyse des indicateurs quantitatifs liés à l'activité de notre permanence d'écoute téléphonique pour l'exercice 2025 démontre le rôle central de ce dispositif hors murs comme premier point de contact, d'orientation et de détection des situations de violences conjugales sur nos territoires d'implantation.

Volume d'activité et ancrage territorial de la permanence

Le traitement des données consolide un volume massif d'activité avec un total de 1 104 écoutes téléphoniques traitées et qualifiées par nos équipes éducatives au cours de l'année :

- La prépondérance des sollicitations en Seine-et-Marne (77) : Ce département concentre la part majoritaire de l'activité téléphonique avec 767 écoutes réalisées (69,5 % du volume global). Ce niveau d'activité reflète le maillage territorial de nos structures sur ce secteur et l'identification de l'association comme ressource de premier niveau face à l'étendue géographique du département.
- L'activité soutenue sur le département de l'Essonne (91) : La permanence d'écoute y a enregistré 337 écoutes (30,5 % du volume global). Ce résultat confirme l'ancrage local de notre établissement sur ce territoire et sa capacité à capter les demandes d'aide en amont de toute prise en charge physique.

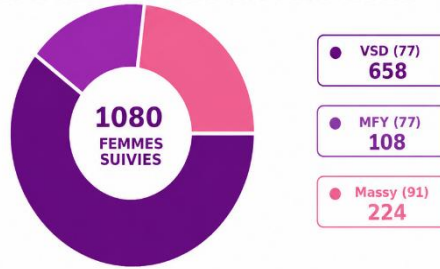
Corrélation opérationnelle avec l'activité LEAO/AEO

Il apparaît particulièrement significatif de souligner la stricte convergence statistique entre le volume des écoutes téléphoniques et celui des origines des sollicitations du LEAO/AEO :

- Le dispositif enregistre précisément 1 104 écoutes téléphoniques pour 1 104 fiches de sollicitations LEAO/AEO initiées.
- Cette parité parfaite objective le rôle de passerelle et de filtre opérationnel joué par la permanence : chaque appel qualifié par l'équipe éducative (qu'il provienne directement d'une victime à hauteur de 64,6 % ou de son entourage et des partenaires pour 35,4 %) est systématiquement adossé à une évaluation des besoins.
- Cette organisation garantit qu'aucune demande d'aide téléphonique ne reste isolée. Elle permet soit de formaliser une orientation immédiate vers nos permanences physiques LEAO/AEO soit de déclencher les protocoles d'urgence requis (Mise en sécurité/115) si un péril imminent est détecté lors de l'entretien téléphonique.

b) L'Accueil Ecoute Orientation (77) ou le Lieu d'Écoute d'Accueil et d'Orientation (91).

FEMMES SUIVIES EN AEO 2025



Ce dispositif permet de proposer aux femmes victimes de violences conjugales un accompagnement spécialisé sur les violences vécues. En effet, les équipes sociales, formées à la problématique des violences conjugales, accompagnent les femmes dans un processus de compréhension du cycle des violences subies. Ces espaces sont parfois les lieux où elles déposent pour la première fois leur vécu traumatique. L'écoute empathique et l'affirmation de notre croyance en leur parole permet d'établir un lien de confiance essentiel pour que les femmes puissent livrer leurs souffrances et leurs émotions.

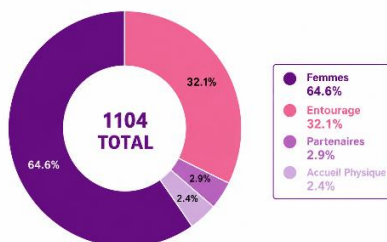
C'est un moyen pour repérer avec elles leurs besoins sur les différents pans de leur vie impactés par les violences subies :

- Besoins de santé.
- Besoins juridiques.
- Besoins matériels.
- Besoins de logements.
- Besoins administratifs.

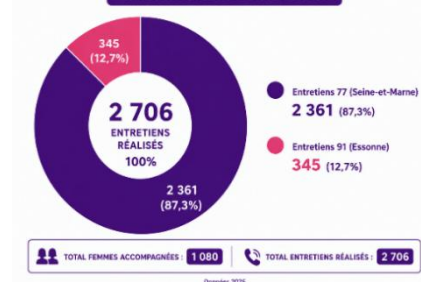
Selon leur possibilité, nous pouvons alors les orienter soit vers des ressources internes (psychologues, groupe de paroles, activités) soit vers des services externes (CMP, service de santé, services d'insertion, PMI etc.).

La grande majorité des sollicitations proviennent des femmes mais des partenaires ou membres de l'entourage de la femme peuvent également nous contacter pour avoir des conseils, des informations sur les dispositifs d'aide aux victimes existants.

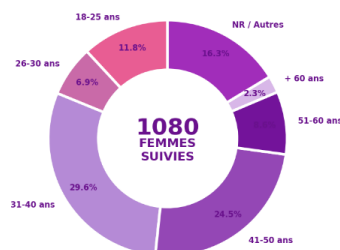
ORIGINES DES SOLLICITATIONS



RÉPARTITION DES ENTRETIENS



RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES FEMMES EN AEO 2025



L'évaluation des données quantitatives et des indicateurs de sollicitation pour l'exercice 2025 met en lumière l'envergure de l'activité AEO/LEAO, s'affirmant comme la porte d'entrée majeure et le pivot du suivi spécialisé "hors les murs" proposé par l'association.

Volume de la file active et intensité de l'activité par site.

La consolidation des données met en évidence la massification de la demande d'accompagnement spécialisé, avec une file active globale de 1 080 femmes suivies au cours de l'année :

- Une forte prépondérance de la Seine-et-Marne (77) : Ce territoire regroupe la très grande majorité des femmes suivies, avec 658 situations prises en charge sur le site de Vert-Saint-Denis (VSD) et 108 sur le site de Montereau/Nemours (MFY). À elles seules, ces deux antennes captent la majeure partie de la file active de l'association.
- L'ancrage du site de Massy (91) : L'antenne de l'Essonne démontre sa pertinence locale en assurant le suivi complet de 224 femmes.
- La densité des entretiens réalisés : Cette file active s'est traduite par la réalisation de 2 706 entretiens spécialisés. La répartition territoriale de ces rendez-vous confirme la charge d'activité portée par la Seine-et-Marne, qui concentre 87,3 % des entretiens (2 361 rendez-vous), contre 12,7 % pour l'Essonne (345 rendez-vous). Le ratio moyen du dispositif met en exergue un processus d'étayage régulier et continu, nécessaire à la déconstruction des mécanismes de l'emprise.

Un repérage direct et partenarial

Le traitement des données liées au premier contact (1 104 sollicitations au total) confirme l'identification claire de l'association par le grand public et le réseau d'acteurs locaux :

- La démarche d'auto-orientation des victimes (64,6 %) : Près des deux tiers des demandes émanent directement des femmes elles-mêmes. Cet indicateur clé démontre l'accessibilité du dispositif AEO et la notoriété de l'association, perçue comme un espace tiers sécurisant.
- Le rôle pivot des cercles de proximité et de l'entourage (32,1 %) : Près d'un tiers des alertes ou demandes de conseils proviennent des proches, des membres de la famille ou des collègues des victimes. Ce taux particulièrement élevé met en avant la fonction de ressource et d'information de l'AEO pour les tiers aidants.
- Les relais institutionnels et physiques (5,3 % cumulés) : Les signalements transmis par les partenaires du réseau (médicaux, sociaux, judiciaires) représentent 2,9 % des sollicitations, complétés par 2,4 % d'accueils physiques spontanés au sein de nos structures.

Profil d'âge des femmes accueillies en AEO/LEAO

L'analyse de la pyramide des âges de la file active révèle que les violences conjugales impactent de manière transverse toutes les générations, avec une exposition accrue des femmes d'âge mûr :

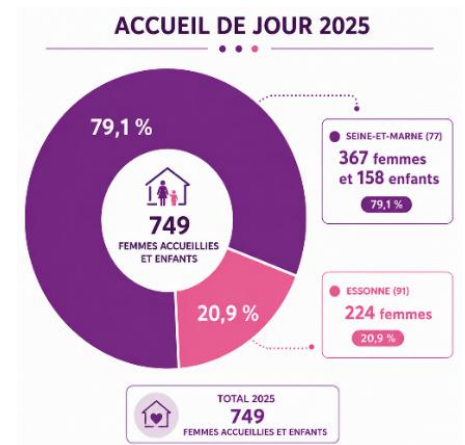
- Le cœur de cible des 31-50 ans (54,1 % cumulés) : Les tranches d'âge des 31-40 ans (29,6 %) et des 41-50 ans (24,5 %) constituent la majorité absolue des usagères. Ces périodes de vie coïncident fréquemment avec la présence d'enfants à charge au sein du ménage et des enjeux de co-victimisation, mais aussi avec des démarches d'autonomisation résidentielle et professionnelle complexes.
- La vulnérabilité des jeunes majeures (18,7 % cumulés) : Les jeunes femmes de 18-25 ans (11,8 %) et de 26-30 ans (6,9 %) représentent près d'une femme sur cinq. Ce public est caractérisé par des situations de décohabitation d'urgence liées aux premiers couples et par une forte précarité de ressources.
- L'émergence des seniors : Les femmes de 51-60 ans (8,6 %) et de plus de 60 ans (2,3 %) font face à des freins spécifiques d'isolement social et de dépendance économique de longue date. Enfin, la part des données non renseignées (16,3 %) englobe les entretiens de premier accueil ou téléphoniques anonymisés à la demande des victimes pour des raisons de sécurité.

c) L'accueil de jour

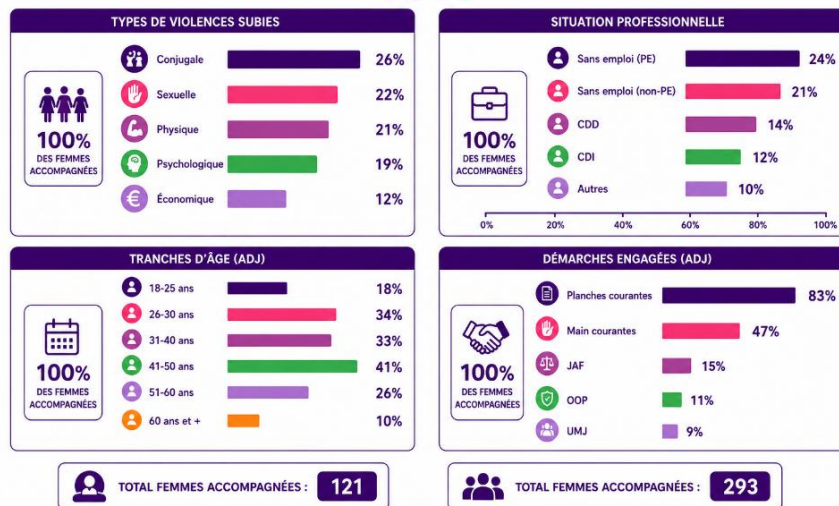
Les accueils de jour des antennes ont des organisations distinctes et proposent des services différents aux femmes qui les fréquentent.

Nos accueils de jour visent deux objectifs :

- Être des lieux ressources en termes de réponses aux besoins primaires dans le cadre de l'accueil à l'hôtel pour les femmes mises en sécurité : accès à une cuisine, à une distribution de produits alimentaires et d'hygiène, à un espace pour laver son linge, au service de domiciliation du courrier. Les femmes profitent également de leur venue à l'accueil de jour pour rencontrer leur référent social qui les suit dans le cadre de la mise en sécurité.
- Être un lieu d'échanges et de partage entre femmes ayant vécu des violences, sur lequel des ateliers collectifs sont proposés : groupe de parole, action santé, loisirs créatifs...



ORIGINES DES FEMMES (ADJ) EN ACCUEIL DE JOUR



L'évaluation statistique de la fréquentation et de l'orientation au sein de nos accueils de jour pour l'exercice 2025 confirme leur double positionnement stratégique : d'une part, une plateforme logistique essentielle de réponse aux besoins primaires et d'autre part, un espace thérapeutique et de remobilisation collective.

Un ancrage fort dans le parcours des femmes

L'analyse du nombre de passages par femme accueillie met en évidence des dynamiques d'accompagnement bien distinctes :

- Plus de 10 passages (45,8 %) : Près de la moitié de la file active fréquente l'accueil de jour de manière intensive et ritualisée. Cet indicateur d'assiduité élevé démontre que la structure devient un repère quotidien structurant. Pour ces femmes, l'accueil de jour sécurise les conditions de vie matérielles précaires (liées notamment à la mise en sécurité hôtelière) et permet une inscription durable dans les actions collectives (groupes de parole, ateliers de reconstruction).
- De 4 à 10 passages (29,2 %) : Près d'un tiers des usagères affiche une fréquentation régulière mais plus espacée. Ce profil correspond généralement à des femmes engagées dans des démarches extérieures actives (juridiques, administratives ou de recherche d'emploi) qui sollicitent l'accueil de jour à des moments clés de leur parcours pour des points d'étape avec leur référent social ou pour participer à des ateliers ciblés.

- De 1 à 3 passages (25,0 %) : Un quart des femmes se présente de manière ponctuelle. Ce volume intègre les situations d'évaluation initiale, les transits rapides ou les orientations vers d'autres dispositifs sectoriels à la suite d'une mise en sécurité d'urgence.

Une fonction pivot d'orientation

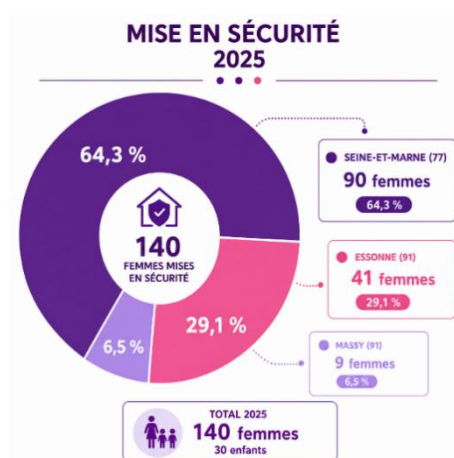
Les données relatives aux orientations à la sortie de l'accueil de jour illustrent parfaitement son rôle de passerelle vers la stabilisation :

- Orientation CHU / CHRS (58,3 %) : Plus de la majorité des femmes fréquentant l'accueil de jour réussit à intégrer le pôle d'Hébergement de l'association ou de structures partenaires. Ce taux de transfert majeur valide la stratégie d'accompagnement global : l'accueil de jour sert de levier pour évaluer, stabiliser et préparer efficacement l'entrée dans un parcours d'insertion institutionnel pérenne.
- Orientation vers le 115 / Autre structure (20,8 %) : Un cinquième des situations fait l'objet d'un relais vers le circuit de droit commun ou des structures tierces, souvent dicté par des besoins de sectorisation géographique ou d'adéquation de places.
- Départ volontaire de la structure (12,5 %) : Cette part correspond aux mobilités géographiques autonomes ou à des choix de rupture d'accompagnement.
- Exclusion (4,2 %) et Retour au domicile (4,2 %) : Ces deux indicateurs restent marginaux. Le très faible taux de retour vers le lieu des violences (4,2 %) confirme l'impact de l'accueil de jour : en brisant immédiatement l'isolement et en offrant un espace de partage entre paires ayant vécu des situations similaires, le dispositif désamorce efficacement les mécanismes de l'emprise et de la circularité des violences.

B. La mise en sécurité et l'hébergement

a) La mise en sécurité

Sur le département de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, nous sommes signataires d'une convention ou d'un protocole avec le SIAO et les services de l'État, qui encadre le processus de mise en sécurité en urgence des femmes victimes de violences ainsi que leur suivi une fois la mise en sécurité effective. Cette convention nous permet des liens très privilégiés avec le 115 et une possibilité d'avoir une réponse prioritaire pour le public que nous accueillons. Les femmes mises en sécurité sont accueillies en hôtel (places gérées par le 115) sur tout le département.



En Seine-et-Marne, nous sommes par la suite chargés d'évaluer leur situation, de nous assurer que les besoins primaires essentiels (alimentation, hygiène, vêtue) de la famille sont couverts et de proposer un suivi spécialisé sur la question des violences subies.

En Essonne, nous effectuons, dans un délai de 48H, une évaluation de la situation de la femme pour une transmission au SIAO, soit pour une orientation CHU, soit pour une prise en charge en hors hébergement par notre service.

L'examen des données quantitatives et des trajectoires d'orientation issues de l'exercice 2025 permet de valider l'impact et la réactivité du pôle de Mise en Sécurité, géré en articulation étroite avec les services de l'État et le 115.

Modalités et motifs de fin de prise en charge

L'analyse des motifs de sortie du dispositif d'urgence hôtelière met en évidence une forte capacité à insérer les femmes dans des parcours de stabilisation durables, limitant le recours à l'urgence sèche :

- Orientation CHU / CHRS (58,3 %) : Près de 60 % des femmes mises en sécurité bénéficient d'un relai direct vers le pôle d'Hébergement de l'association ou de structures partenaires. Ce taux majoritaire démontre l'efficacité du travail d'évaluation mené par les équipes. Il confirme que la mise à l'abri hôtelière fonctionne comme un véritable sas vers une prise en charge globale.
- Départ volontaire de la structure (19,4 %) : Près d'un cinquième des sorties correspond à des départs à l'initiative des usagères. Ces situations englobent les mobilités géographiques choisies (rapprochement familial, fuite vers un autre département sécurisé) ou des réorientations autonomes.
- Orientation vers le 115 / Autre Structure (13,9 %) : Cette part de la file active est réorientée vers le circuit de droit commun du 115 ou transférée vers des structures d'urgence généralistes, principalement pour des raisons d'adéquation des places ou de sectorisation géographique.
- Exclusion pour comportement inadapté (5,6 %) : Ce taux très résiduel reflète les situations de rupture de cadre ou d'incidents impactant la sécurité des tiers ou le partenariat hôtelier, nécessitant l'arrêt de la prise en charge par l'association.
- Retour au domicile (2,8 %) : À l'instar des dispositifs SAS, le taux de retour vers le lieu des violences est maintenu à un niveau marginal. L'activation immédiate du protocole d'évaluation et la couverture des besoins primaires essentiels dès l'hôtel s'avèrent des freins majeurs à la circularité de la violence et à la rechute sous l'emprise du conjoint agresseur.

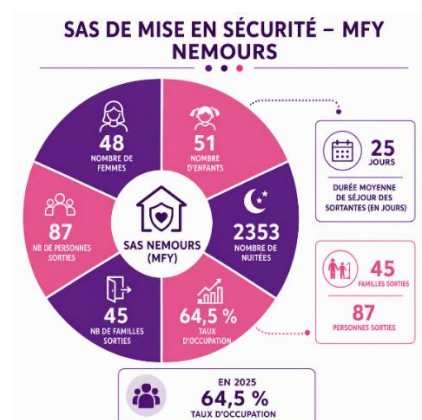
b) LES SAS

• MONTEREAU

Au regard des problématiques rencontrées depuis plusieurs années sur la mise en sécurité des femmes du secteur de Montereau, du fait notamment de l'éloignement des hôtels situés principalement sur le nord du département, nous avons proposé à la DDETS et au SIAO d'expérimenter un projet de mise en sécurité différent sur ce secteur géographique.

L'éloignement géographique des hôtels a entre autres pour conséquences des difficultés :

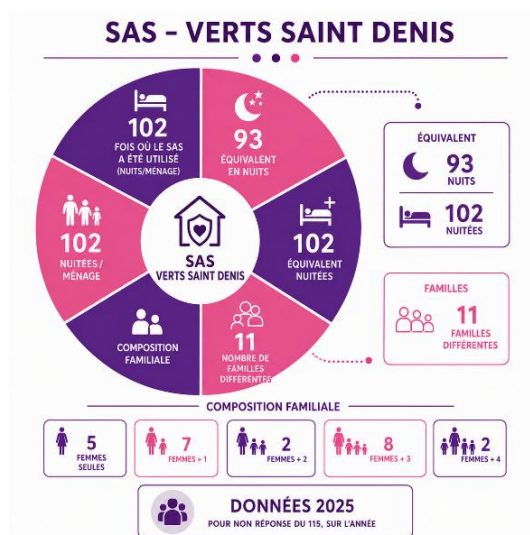
- Pour évaluer rapidement les situations des familles envoyées sur l'hôtel ;
- Pour ces femmes à fréquenter notre accueil de jour malgré la mise en place de transport solidaire ;
- Pour enclencher/suivre des démarches, notamment juridique, en lien avec les violences vécues (plainte, UMJ, ...).



- VERT-SAINT-DENIS

Au sein de l'établissement de Vert-Saint-Denis les demandes de mise en sécurité passent quasi exclusivement par une demande directe au 115. Sur cet établissement, nous disposons également d'un appartement SAS de 2 chambres qui est utilisé dans les situations suivantes :

- Pallier aux impossibilités du 115 de répondre à une demande de mise en sécurité dans la journée ;
- En fonction de l'horaire auquel la demande de mise en sécurité nous est adressée, et afin de nous permettre de mieux évaluer la situation de la famille, cette dernière peut être hébergée une nuit sur le SAS.



L'analyse des durées de séjour au sein des appartements SAS confirme leur vocation de structures de transit et d'évaluation, par opposition à une logique d'hébergement pérenne :

- De 1 à 3 jours (52,2 %) : Plus de la moitié des situations de crise font l'objet d'une prise en charge de très courte durée. Cet intervalle correspond précisément au temps clinique et technique nécessaire pour réaliser un diagnostic inconditionnel de la situation, stabiliser l'état de choc initial et enclencher les démarches de sauvegarde prioritaires (Unités Médico-Judiciaires, dépôts de plainte).
- Plus de 4 jours (34,8 %) : Un tiers des situations nécessite un maintien transitoire prolongé. Ce délai s'explique par la haute vulnérabilité de certains profils (cellules familiales lourdes ou ruptures administratives totales) exigeant une mise à l'abri protectrice le temps qu'une orientation stable se concrétise, évitant ainsi toute rupture de parcours.
- Moins de 24 heures (13,0 %) : Cette part minoritaire reflète les situations de transit immédiat, qu'il s'agisse de réorientations d'extrême urgence vers d'autres départements pour des motifs impérieux de sécurité (recherche active de l'agresseur) ou de réorientations directes après évaluation.

Devenir des personnes accueillies : Une passerelle efficace vers le pôle stable

Le point fort de la méthodologie d'évaluation précoce se traduit de manière indiscutable dans la nature des orientations obtenues à la sortie du dispositif SAS :

- Orientation CHU / CHRS (60,9 %) : Près des deux tiers des femmes et enfants accueillis basculent directement vers notre pôle d'Hébergement Stable ou vers des structures spécialisées partenaires. Ce taux de transfert élevé démontre la fonction de « filtre qualitatif » du SAS, qui permet d'extraire durablement les victimes de l'errance hôtelière en les insérant d'emblée dans un parcours d'accompagnement global et structuré.

- Régulation 115 / Nuitées Hôtelières (36,9 %) : Le recours aux solutions hôtelières classiques ou à la réorientation via le 115 concerne un peu plus d'un tiers de la file active, ciblant principalement des situations en attente de disponibilité sectorielle ou nécessitant un éloignement géographique spécifique.
- Retour vers le conjoint (2,2 %) : L'indicateur le plus significatif réside dans le maintien du taux de retour au domicile conjugal à un seuil critique particulièrement bas. Ce résultat chiffré prouve qu'un accueil immédiat dans un cadre de proximité protecteur, adossé à un étayage social intensif dès les premières heures de la séparation, s'avère le levier le plus efficace pour briser l'emprise et stopper la circularité de la violence conjugale.

d) Le Pôle hébergement

Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU)

Inscrit dans le cadre de la mission de veille sociale de l'État et régi par l'article L. 345-2-2 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) relatif au principe d'inconditionnalité de l'accueil, le CHU constitue le premier maillon d'une sédentarisation protectrice après le départ du domicile conjugal. Son admission est soumise à la régulation du SIAO.

Dans le contexte des violences conjugales, ce dispositif assure une double fonction légale et thérapeutique :

La mise en sécurité et la stabilisation : Il offre un cadre sécurisé indispensable pour rompre immédiatement le cycle de la peur et de la violence, garantissant la protection physique de la victime et de ses enfants.

Le diagnostic et l'orientation : Au-delà de la mise à l'abri matérielle, les équipes y amorcent une évaluation globale des besoins (sociaux, juridiques, psychologiques). C'est une phase charnière pour engager les premières démarches de sauvegarde urgentes (dépôts de plainte, demandes d'ordonnance de protection) et initier un accompagnement psychologique de crise avant d'envisager un parcours d'insertion pérenne.

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

Le CHRS est un dispositif d'accompagnement global et pluridisciplinaire (juridique, social, psychologique). Régie par le Code de l'action sociale et des familles (CASF), cette structure s'adresse à des femmes nécessitant un étayage soutenu pour recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. L'accueil repose sur un contrat de prise en charge coconstruit, axé sur l'insertion par le logement, l'accès aux droits fondamentaux, la santé, et l'accompagnement vers l'employabilité ou la formation, constituant un véritable levier vers l'inclusion durable.

les CHRS ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes en situation de détresse. L'orientation s'effectue obligatoirement via le SIAO, et la prise en charge repose sur un contrat d'accompagnement social personnalisé.

Dans le cadre de notre spécialisation "violences conjugales", le CHRS déploie un étayage pluridisciplinaire renforcé :

- La reconstruction psycho-sociale et la désaliénation : L'accompagnement s'inscrit dans la temporalité nécessaire à la déconstruction des mécanismes de l'emprise. Le travail vise la restauration de l'estime de soi, l'accès aux droits fondamentaux (judiciaires, financiers, santé globale) et l'autonomisation par l'insertion professionnelle ou la formation.
- Le soutien spécifique à la parentalité : Face aux traumatismes de la co-victimisation, le CHRS met en place des actions ciblées pour restaurer et sécuriser le lien mère-enfant, ce dernier ayant souvent été altéré, instrumentalisé ou nié par le parent agresseur.

L'Allocation Logement Temporaire (ALT)

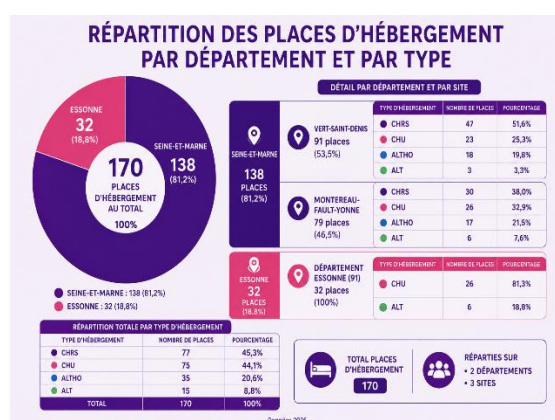
Le dispositif ALT se coordonne autour avec les dispositions de l'article L. 851-1 du Code de la construction et de l'habitation. Il s'appuie sur un parc de logements de transition diffus (captés par l'association auprès de bailleurs publics ou privés), financés par une aide de l'État conventionnée. L'accès y est également régulé par les instances du SIAO.

Pour les femmes en situation de post-crise, l'ALT matérialise une étape de pré-qualification résidentielle majeure :

- L'apprentissage de l'autonomie en milieu diffus : Ce dispositif offre l'expérience d'un logement autonome "chez-soi" tout en maintenant un étayage social de faible intensité. Il permet aux femmes de se réapproprier les rythmes de la vie quotidienne et les compétences de gestion budgétaire locative courante.
- La passerelle vers le logement de droit commun : En sortant du giron de l'hébergement collectif institutionnel, l'ALT constitue le dernier tremplin pour valider la capacité d'occupation d'un logement, préparant directement les ménages au glissement de bail ou à l'attribution d'un logement pérenne sécurisé.

Le Dispositif Spécifique ALTHO

L'ALTHO signifie Alternative à l'Hôtel. C'est un dispositif d'hébergement d'urgence et de transition agréé par l'État (via la DDETS/DRIHL), régi par l'article L. 345-2-2 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) relatif au principe de continuité de l'hébergement, et dont l'objectif est de résorber les nuitées hôtelières sèches en proposant des appartements diffus couplés à un accompagnement vers le logement.



PÔLE HÉBERGEMENT STABLE (ORIENTATIONS SIAO)
Ce pôle regroupe les places d'hébergement durables au sein des dispositifs CHU, CHRS, ALT et ALTHO, représentant une file active de 105 femmes uniques sur l'année.

A. VENTILATION PAR TYPE DE DISPOSITIF ET PAR SITE

Département	Site Opérationnel	CHU	CHRS	ALT	ALTHO	Total par Site
Seine-et-Marne (77)	Site VSD (Seine)	18	15	7	5	45
Seine-et-Marne (77)	Site MFI (Hôtels/Residences)	20	12	8	5	45
Essonne (91)	Site Misy (Faciès de Femmes)	8	3	4	0	15
CUMUL ASSOCIATION		46	30	19	10	105 femmes

B. COMPOSITION FAMILIALE DES MÉNAGES ADMIS
La prise en charge globale intègre l'accueil des enfants. Au total, le pôle hébergement accueille 121 ménages, représentant 178 femmes majeures et 152 enfants (soit un effectif de 330 personnes).

Configuration du Ménage	VSD	MFI	Misy	Total Cumul	Pour (%)
Femme seule (0 enfant)	19	25	0	44	36.4 %
Ménage avec 1 enfant	15	9	5	29	24.0 %
Ménage avec 2 enfants	13	13	8	34	28.1 %
Ménage avec 3 enfants	4	6	1	11	9.1 %
Ménage avec 4 enfants et plus	2	3	0	5	4.1 %
Femme enceinte (pas de)	2	0	0	2	1.6 %
Total des Ménages Hébergés	54	53	14	121	100.0 %

C. DEVENIR ET ORIENTATIONS EN FIN DE PRISE EN CHARGE
L'analyse fine des sorties d'hébergement temporaire particulièrement documentée sur le secteur MFI avec 45 fins de prise en charge montre une forte prépondérance des solutions d'autonomisation et de mise à l'abri durable :

Orientations au fin de prise en charge	Nombre de sorties (MFI)	Pour (%)	Description
Retour sécurisé au domicile familial	14	31.1 %	Suite à l'action judiciaire ou volontaire du conjoint violent.
Continuité de parcours d'insertion interne	12	26.7 %	Orientés vers nos structures stables ou d'autres dispositifs de l'association.
Relais d'urgence généraliste (TIS / SIAO)	7	15.6 %	Réorientés vers les circuits classiques.
Hébergement solidaire / familial	5	11.1 %	Accueillis temporairement par leur entourage proche.
Accès au logement direct et situations diverses	7	15.5 %	Ayant accès à un bail autonome ou autres fins de contrats.
TOTAL SORTIES DOCUMENTÉES (MFI)	45	100.0 %	

L'activité du pôle Hébergement de l'association au cours de l'exercice 2025 (représentant une file active globale de 105 femmes) témoigne d'une forte tension sur les structures collectives de première ligne, suivie d'une stratégie de désescalade progressive vers l'autonomie en milieu diffus.

Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) constitue le premier point d'entrée et concentre à lui seul 43,8 % de l'activité (46 femmes), matérialisant l'urgence et l'intensité des situations de rupture immédiate où les ménages doivent être stabilisés juste après la décohabitation. Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) en représente le pivot thérapeutique et d'insertion à moyen terme avec 28,6 % de la file active (30 femmes). Enfin, les dispositifs d'insertion et de transition que sont l'ALT (19 femmes) et l'ALTHO (10 femmes) regroupent 27,6 % des situations, concrétisant les efforts de l'association pour fluidifier les sorties de l'hébergement institutionnel vers le logement de droit commun.

Analyse de la structure familiale : Une prise en charge majoritairement monoparentale

L'étude fine de la composition des ménages accueillis au sein de ces structures stables révèle que le départ face aux violences conjugales est une démarche majoritairement familiale. L'écrasante majorité des personnes accueillies sont des familles, représentant 70,8 % de notre file active globale. Dans le détail, les femmes accompagnées avec un seul enfant comptent pour 29,2 % du public, et celles avec deux enfants représentent 22,9 %. Les familles nombreuses, ayant à charge trois enfants ou plus, constituent une part non négligeable de 18,7 % de l'effectif.

À l'inverse, les femmes se présentant isolées, sans enfant à charge, représentent 29,2 % des situations. Cette forte proportion de configurations familiales avec enfants (plus de 70 %) impose à nos établissements d'adapter continuellement la logistique des lieux (chambres communicantes, appartements meublés de grande taille) et de déployer un étayage éducatif spécialisé de proximité afin de traiter la co-victimisation et les traumatismes des enfants exposés aux violences intrafamiliales.

Droits, démarches et facteurs de vulnérabilité : Les freins à l'insertion résidentielle

L'analyse de l'état des démarches administratives et de l'accès aux droits fondamentaux à l'entrée dans le pôle stable met en exergue les multiples facteurs de vulnérabilité que nos équipes doivent lever pour permettre l'accès à l'autonomie durable.

Le premier indicateur saillant concerne la saturation de l'accès au logement de droit commun : 75 % des femmes hébergées disposent d'un dossier de demande de logement social actif ou d'une reconnaissance DALO en attente. Ce taux particulièrement critique démontre que le maintien des femmes au sein de nos structures d'hébergement temporaire est dicté par la crise globale du marché du logement social et non par un manque d'autonomie des usagères. Cela valide la pertinence de nos dispositifs de transition comme l'ALT et l'ALTHO, qui jouent un rôle d'amortisseur indispensable.

Parallèlement, nos équipes mènent un travail d'accompagnement juridique et administratif de longue haleine pour faire face à l'isolement des femmes étrangères. Un peu plus d'une femme sur cinq (20,8 %) se trouve en situation d'attente de régularisation ou de renouvellement de son titre de séjour en Préfecture. Cette précarité statutaire suspend l'accès aux prestations de droit commun (telles que l'APL) et bloque l'accès aux circuits de relogement classiques, allongeant mécaniquement leur durée de séjour en CHU ou CHRS. Enfin, bien que minoritaire, la prise en compte des problématiques de santé et de handicap concerne 4,2 % des femmes accueillies, qui se trouvent en situation d'invalidité ou bénéficiaires de l'AAH, nécessitant une orientation fine vers du logement adapté ou des structures médico-sociales partenaires.

En somme, ces données objectives démontrent que nos structures d'hébergement stable ne s'apparentent pas à de simples lieux de mise à l'abri, mais fonctionnent comme de véritables plateformes d'accompagnement hautement spécialisées, capables de traiter simultanément les traumatismes psychologiques de la cellule familiale, les procédures administratives et préfectorales complexes, et la médiation active vers le logement autonome.

e) La RHVS

La Résidence Hôtelière à Vocation Sociale (RHVS) est un dispositif d'hébergement collectif d'urgence géré par l'association inter départementale Paroles de Femmes - Le Relais. Cet outil innovant est exclusivement dédié à l'accueil, la protection et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants.

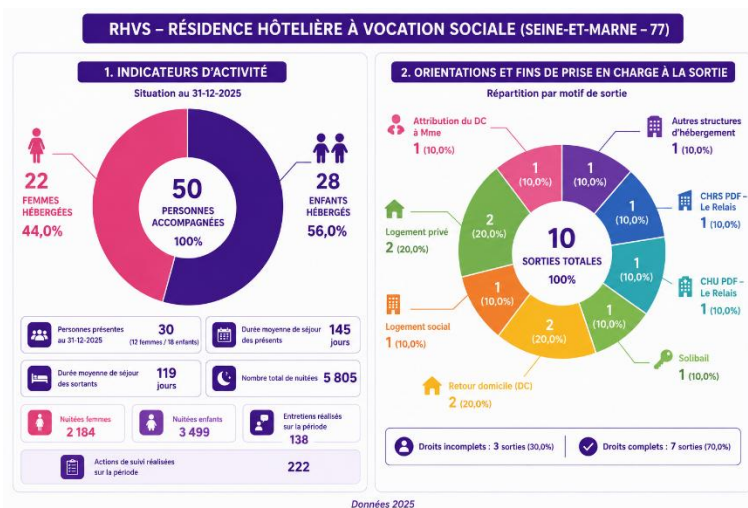
Conçu comme une passerelle sécurisante, ce service intervient immédiatement après la mise en sécurité des victimes. Son objectif central est de proposer des conditions d'accueil dignes et protectrices, évitant ainsi le recours aux nuitées d'hôtels classiques du 115, dont la mixité et l'isolement s'avèrent inadaptés au traumatisme des familles.

L'année 2025 a été marquée par d'importants ajustements de calendrier et de localisation en lien direct avec notre partenaire bailleur :

- Août 2025 : Pour des raisons structurelles liées au calendrier du bailleur, le dispositif a ouvert ses portes de manière transitoire dans des locaux de repli, garantissant la continuité absolue de notre mission de protection.
- Dernier trimestre 2026 : Les équipes et les ménages hébergés quitteront ces espaces temporaires pour réintégrer officiellement le site d'origine situé à Brie-Comte-Robert.

Ces contraintes matérielles transitoires ont nécessité un recalibrage temporaire de notre activité. La capacité d'accueil a ainsi été temporairement restreinte à 25 places au lieu des 31 places initialement prévues, configuration qui sera maintenue jusqu'à la réinstallation complète et définitive au sein des locaux de Brie-Comte-Robert fin 2026.

Sur site, les familles bénéficient d'une présence et d'un étayage pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, maîtresse de maison, psychologue). Au-delà de la mise à l'abri matérielle, les équipes déploient un accompagnement global : déconstruction des mécanismes de l'emprise, soutien renforcé à la parentalité, accès aux soins, régularisation des droits administratifs et orientation active vers des solutions de relogement pérennes.



Le dispositif RHVS a permis l'accompagnement de nombreux ménages, avec une part importante d'enfants représentant plus de la moitié des personnes hébergées. Les durées de séjour observées traduisent les difficultés persistantes d'accès à un logement autonome et durable. La majorité des ménages accompagnés disposent néanmoins de droits complets, facilitant les démarches d'insertion résidentielle. Les orientations de sortie mettent en évidence une diversité de solutions mobilisées (logement privé, logement social, structures spécialisées ou intermédiation locative), soutenues par un accompagnement social intensif à travers de nombreux entretiens et actions de suivi.

C. Les accompagnements spécifiques

L'accompagnement proposé au sein de nos services se conçoit de manière globale et pluridisciplinaire. Il vise à couvrir l'ensemble des besoins repérés chez les femmes victimes de violences conjugales dès leur mise en sécurité, afin de les guider pas à pas de la gestion de crise vers une autonomie durable.

a) L'accès aux droits

L'accès aux droits et la sécurisation financière constituent le premier jalon indispensable de la prise en charge après la décohabitation d'urgence. Ce dispositif s'attache à rompre immédiatement la dépendance économique souvent orchestrée par l'agresseur au cours de la période d'emprise.

Sous la coordination des travailleuses sociales référentes, l'accompagnement se matérialise par :

- La séparation budgétaire immédiate : Révocation des procurations, désolidarisation des comptes joints et ouverture de comptes bancaires personnels et sécurisés.
- La mobilisation des minima sociaux et des prestations : Instruction et suivi des demandes d'ouverture des droits au RSA, aux Prestations Familiales (CAF), ainsi qu'à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) pour garantir une couverture médicale complète.
- L'accès au droit au séjour : Pour les femmes de nationalité étrangère, ce volet fait l'objet d'un investissement de plus en plus lourd des équipes. L'instruction des demandes de régularisation administrative en Préfecture représente un enjeu crucial, ces démarches complexes conditionnant directement la fluidification des parcours et l'accès ultérieur au logement social.

b) L'accompagnement juridique

Parce que la sortie des violences conjugales s'inscrit presque systématiquement dans un parcours judiciaire dense, ce dispositif offre aux femmes un étayage technique et physique rassurant. Les équipes sociales, formées aux spécificités de la victimologie, travaillent en lien étroit avec un réseau d'avocats/services spécialisés.

L'action du pôle juridique se déploie à plusieurs niveaux :

- Le suivi des procédures pénales : Accompagnement dans les démarches de dépôt de plainte, suivi des examens médico-légaux auprès des Unités Médico-Judiciaires (UMJ) et préparation des auditions.
- Les mesures de protection d'urgence : Instruction des demandes d'Ordonnances de Protection auprès du Juge aux Affaires Familiales (JAF), requêtes en attribution du Téléphone Grave Danger (TGD) ou de dispositifs de protection immédiate.
- La présence physique aux audiences : Les professionnelles de l'association assurent une présence physique lors des passages devant les tribunaux (affaires familiales, correctionnels), matérialisant le soutien inconditionnel de la structure dans les espaces judiciaires.

c) Le soutien psychologique

L'espace clinique individuel et collectif proposé par l'association est souvent le premier lieu où les femmes s'autorisent à déposer leur vécu traumatique. Face à une parole écoutée avec empathie et validée sans jugement par nos psychologues cliniciennes, un lien de confiance s'établit, permettant d'initier la reconstruction psychique et la déconstruction des mécanismes de l'emprise.

L'exercice 2025 témoigne d'une forte intensification de l'activité du pôle psychologique avec un total de 140 femmes et 30 enfants accompagnés, donnant lieu à la réalisation de 370 entretiens cliniques spécialisés.

La répartition territoriale de la file active met en lumière des besoins majeurs sur l'ensemble de nos secteurs :

- Département de la Seine-et-Marne (77) : L'activité y est prépondérante avec 118 femmes prises en charge par nos psychologues.
- Département de l'Essonne (91) : Le service a assuré le suivi clinique de 22 femmes.

Les équipes font face à des barrières structurelles extérieures majeures (embolisation des CMP, listes d'attente dissuasives). Pour y répondre, l'association s'implique activement dans des dynamiques de réseaux pour cartographier et fluidifier les circuits d'orientation. En complément des entretiens individuels, les groupes de parole et médiations thérapeutiques (sophrologie, expression corporelle) favorisent la pair-émulation, brisent l'illusion de l'unicité de la souffrance et restaurent l'estime de soi.

d) Le Service Logement (L'accompagnement vers le logement pérenne)

L'accès à un logement stable et autonome constitue le pivot de l'autonomisation des femmes, marquant la rupture définitive avec le cycle de la violence. L'activité de notre Service Logement s'inscrit dans un contexte macro-économique complexe, marqué par un durcissement du marché locatif en zone tendue. Au cours de l'exercice 2025, le service a accompagné une file active globale de 95 femmes dans leurs démarches d'accès au logement.

L'analyse comparative de l'activité fait ressortir des dynamiques territoriales bien distinctes :

- Évolution de la file active : Le nombre de femmes suivies activement par le service s'établit à 49 femmes pour le Relais de Sénart (poursuivant sa trajectoire de régulation après 61 femmes en 2024) et à 46 femmes pour la Maison des Femmes.
- Allongement des durées moyennes de recherche : Reflet direct de la crise du logement social, le délai moyen d'attribution progresse de manière préoccupante au Relais de Sénart pour atteindre 20,88 mois en 2025 (contre 18 mois en 2024). Sur le secteur de la Maison des Femmes, ce délai se stabilise et s'établit à 11 mois.
- Concrétisation des relogements : Malgré ces fortes tensions, l'ingénierie et la réactivité du service ont permis de concrétiser 25 relogements au total au sein du parc public de droit commun. Dans le détail, 17 ménages ont été relogés sur le secteur du Relais de Sénart et 8 ménages sur le secteur de la Maison des Femmes.

Pour mener à bien ces missions, l'association s'appuie sur la mobilisation prioritaire du Contingent Préfectoral (statuts DALO), des partenariats avec la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), d'Action Logement, et des collectivités locales.

e) L'ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement)

Le dispositif ASLL matérialise l'accompagnement renforcé hors les murs, axé sur la gestion budgétaire et l'appropriation du logement, pour garantir l'accès ou le maintien dans les lieux des ménages vulnérables. En 2025, l'activité globale consolidée de l'association porte sur 100 ménages accompagnés pour un volume d'activité cumulé de 689 mois de mesure.

L'analyse croisée des deux antennes met en relief une parfaite parité de la file active mais des réalités d'intervention spécifiques :

Volume d'activité par établissement :

- La Maison des Femmes : 51 ménages accompagnés pour un volume de 366 mois de mesure.
- Le Relais de Sénart : 49 ménages accompagnés pour un volume de 323 mois de mesure.

Structure des typologies de mesures : L'accompagnement s'oriente massivement vers la prévention des expulsions et la sécurisation des trajectoires résidentielles existantes. Les mesures d'ASLL Maintien représentent la grande majorité des interventions sur les deux sites, soit 72,5 % à la Maison des Femmes (37 ménages) et 81,6 % au Relais de Sénart (40 ménages). Les mesures d'ASLL Accès concernent quant à elles 14 ménages à la Maison des Femmes (27,5 %) et 9 ménages au Relais de Sénart (18,4 %).

Réseaux de prescription : Les Maisons des Solidarités (MDS) s'affirment comme le partenaire prescripteur central de l'association, à l'origine de 56,9 % des orientations de la Maison des Femmes (29 situations) et de 69,4 % de celles du Relais de Sénart (34 situations). Le reste des signalements provient du CPIL, de prestataires ou de services d'urgence sociale.

Optimisation des durées de prise en charge : L'exercice est marqué par une réduction notable des délais de traitement, traduisant une plus grande fluidité des parcours. À la Maison des Femmes, la durée moyenne d'accompagnement chute fortement pour s'établir à 11 mois (contre 18,3 mois en 2024). Au Relais de Sénart, le délai moyen de prise en charge se rationalise également pour atteindre 7 mois.

Vulnérabilité financière et perspectives professionnelles : Les Conseillères en Économie Sociale Familiale (CESF) alertent sur la précarité croissante des budgets, impactés par l'inflation et la hausse des charges locatives. Les interventions s'articulent autour d'outils pédagogiques adaptés (gestion du budget, tri administratif, ateliers éco-gestes) et de l'utilisation du support ludique KIJOULOU. L'association continue de plaider auprès des bailleurs sociaux pour une activation précoce de ces mesures d'accompagnement dès le premier trimestre d'impayé, condition essentielle pour éviter la cristallisation de dettes locatives majeures.

f) Les enfants et la parentalité : Le rôle pivot de l'EJE au sein de l'association

Au sein de Paroles de Femmes - Le Relais, l'Éducatrice de Jeunes Enfants (EJE) occupe une place singulière. Son poste a été initialement créé pour répondre aux besoins spécifiques des familles accueillies en hébergement, son expertise est aujourd'hui déployée de manière plus large autour de plusieurs dispositifs de l'association (accueil de jour, actions collectives, ateliers spécifiques).

- Un ancrage métier au cœur de l'hébergement : L'EJE est le pilier éducatif du pôle hébergement. C'est dans ce cadre qu'elle déploie son cœur de métier : organiser des espaces de vie adaptés (coins-jeux, salles dédiées), accompagner le quotidien des enfants et restaurer un cadre sécurisant dès la mise à l'abri. Sa présence garantit que la dimension "enfant" ne soit pas oubliée dans l'urgence résidentielle.
- Une transversalité étendue : Au-delà de l'hébergement, elle investit les autres dispositifs pour assurer une continuité éducative. Qu'il s'agisse de soutenir les ou de co-animer les actions collectives (groupes parentalité, ateliers), elle maintient une relation de confiance constante. Cette vision holistique lui permet d'accompagner chaque famille dans la durée, quelle que soit la forme de leur prise en charge.

- **Référente et trait d'union** : En intervenant sur tous ces terrains, elle devient le garant d'une cohérence d'accompagnement. Elle collabore étroitement avec les travailleuses sociales et les psychologues pour replacer systématiquement l'enfant victime au centre des préoccupations et valoriser les compétences parentales des mères, en transformant chaque lieu d'accueil en un espace propice à la résilience.



L'EJE AU SEIN DE L'ASSOCIATION



L'Educatrice de Jeunes Enfants (EJE) au sein de l'association Paroles de Femmes – Le Relais est la **référente de la question de l'enfant** dans les établissements.

Ses missions consistent à **penser et organiser les espaces d'accueil** des enfants (à travers la mise à disposition de jouets et de livres dans des "coins-jeux" et salles de jeu dans les locaux des établissements) et à **développer des partenariats** avec les structures enfance/jeunesse du secteur afin de permettre une prise en charge globale et pluridisciplinaire de chaque famille.

L'EJE MÈNE PLUSIEURS ACTIONS PRINCIPALES EN DIRECTION DU PUBLIC ACCUEILLI



1. SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

À travers la (re)valorisation des compétences parentales et la réassurance des mères victimes de violences dans leur rôle de parent-éducateur, l'accompagnement aux besoins quotidiens de leur(s) enfant(s) mais aussi aux conséquences traumatiques des violences (notamment via des entretiens individuels, des visites à domicile mais aussi via des groupes de parole tels que les "Groupes Parentalité") ainsi que le renforcement du lien mère-enfant à travers des activités, sorties, temps d'échanges etc...



2. ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

À travers des entretiens individuels, des temps de jeux et activités. Les temps d'observations et d'échanges à travers les temps de jeu proposés aux enfants sont la base de cet accompagnement. En effet, le jeu est l'outil principal d'expression des enfants et leur permet aussi une reconstruction en facilitant l'expression de leurs émotions, les échanges avec l'EJE qui leur offre un espace de médiation via des jeux symboliques, des activités créatives, des livres..., ainsi que les échanges avec leur mère et les autres enfants (victimes également). L'EJE replace ainsi l'enfant victime au cœur des préoccupations et le lien mère-enfant au centre du parcours de reconstruction.



3. ORGANISATION ET ANIMATION DE GROUPES SUR LA THÉMATIQUE DE LA PARENTALITÉ

(en collaboration avec d'autres membres de l'équipe psycho-éducative) :

ils permettent un travail approfondi sur l'accompagnement des émotions : apprendre à les nommer, les identifier et les reconnaître dans son corps, les exprimer et les réguler, à faire la distinction entre colère et violence, à développer l'empathie, la socialisation, la confiance et l'estime de soi etc...



L'EJE PLACE L'ENFANT AU CŒUR DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LE LIEN MÈRE-ENFANT AU CENTRE DE LA RECONSTRUCTION.



LE COEUR DU MÉTIER



Par le jeu : se délier des situations figées dans le trauma



Par l'observation : comprendre ce qui se joue entre l'enfant et sa mère, appréhender leur besoin



Par l'écoute : laisser l'enfant et la mère nous conter leurs difficultés et agir ensemble pas à pas



Par la bienveillance et le rire : ouvrir une fenêtre sur l'espoir du mieux être



Par les ateliers : identifier, comprendre et exprimer les émotions



Par le livre : poser les mots sur leur maux



Par le groupe : comprendre qu'ils ne sont pas seuls, aller vers l'autre en toute sécurité et réapprendre à faire confiance et se faire confiance



Par l'écoute : leur donner l'attention qu'ils méritent



Par la créativité : élaborer des outils, des jeux adaptés à chaque situation



Par le travail partenariale : leur permettre de se libérer des traumatismes et des mécanismes de frein mis en place et aller vers un futur plus serein, une reconstruction loin des violences

D. Les actions collectives

Véritable levier de reconstruction, les actions collectives offrent un espace de sororité où la force du groupe devient un moteur de résilience. En complément indispensable de l'accompagnement social individuel, ces dispositifs visent à briser l'isolement, à restaurer l'estime de soi et à réinvestir le lien social dans un cadre sécurisant. Qu'il s'agisse de libérer la parole, de se réapproprier son corps ou de partager des moments d'évasion, chaque atelier est une étape clé vers une autonomie retrouvée.



L'année 2025 confirme le rôle déterminant des actions collectives au sein de Paroles de Femmes - Le Relais. Loin d'être des activités secondaires, ces temps de rencontre constituent le moteur de la résilience et de l'autonomie pour les femmes accompagnées.



L'organisation de 128 séances au total sur l'exercice témoigne d'une activité soutenue, répartie sur trois pôles stratégiques démontre une dynamique territoriale ancrée :

- Massy (91) : Avec 54 séances organisées pour 145 femmes, Massy déploie l'offre la plus dense de l'association, misant sur une grande diversité de modules (groupes de parole, bien-être, sorties culturelles).

- Vert-Saint-Denis (77) : Ce pôle a structuré 41 séances mobilisant 110 femmes, jouant un rôle clé dans la stabilisation psychique des publics du secteur Sénart.
- Montereau (77) : L'antenne a proposé 33 séances pour 85 femmes, avec une programmation ciblée favorisant la reconstruction et le renforcement des liens sociaux.

Au total, 340 femmes ont bénéficié de ces espaces collectifs en 2025, soit près de 45 % de la file active globale de l'association.

Cette participation significative met en évidence un engagement réel des usagères. Avec une moyenne de 2,6 séances suivies par personne, le collectif devient un véritable pilier de leur parcours de reconstruction. Cette dynamique permet non seulement de compléter le suivi individuel, mais surtout de renforcer les compétences psychosociales des femmes. En passant de la posture de "bénéficiaire" à celle d'actrice de son propre parcours au sein du groupe, chaque femme s'inscrit dans une temporalité durable, condition indispensable pour une stabilisation résidentielle et une insertion sociale réussie.

E. L'accompagnement « LOGEMENT »

Objectif du projet : Favoriser le (re)logement des femmes en proposant des actions individuelles et collectives préparant à l'accès au logement et au "savoir habiter" (droits et les devoirs du locataire, entretien du logement...).

Déroulement de l'accompagnement « logement » :

L'accompagnement sur la question du logement est assuré par le service logement et également la maîtresse de maison, membre des équipes éducatives, sur chacun des établissements.

Le service logement accompagne les femmes suivies parallèlement dans chacun des dispositifs de l'Association, en complémentarité avec l'équipe éducative.

Il s'agit pour le service logement d'engager un travail avec les femmes pour leur permettre de retrouver ou acquérir les ressources nécessaires à l'autonomie dans une démarche d'accès au logement.

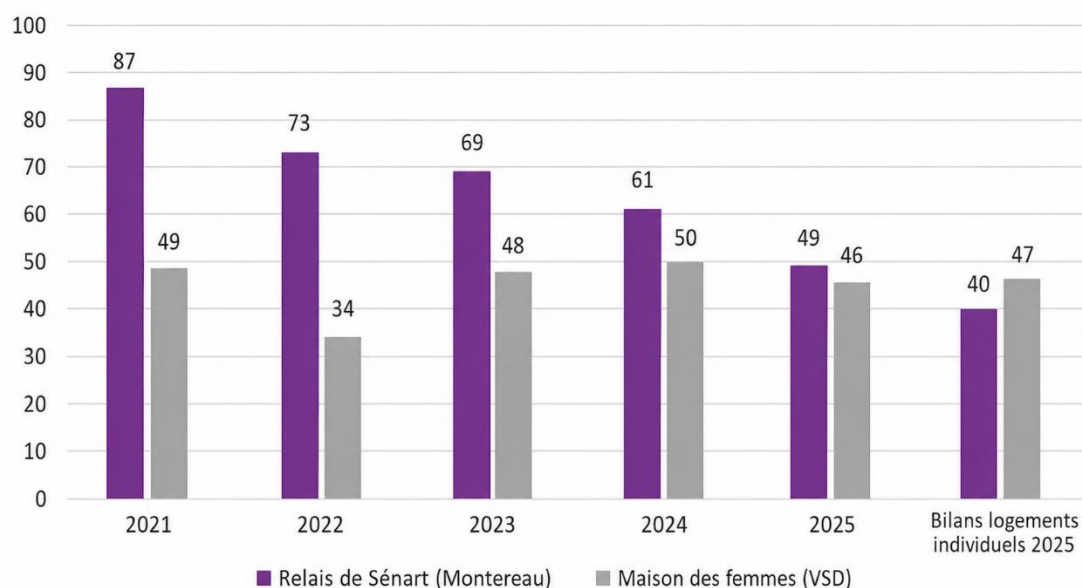
L'accompagnement peut être individuel mais aussi collectif. Après orientation de l'équipe éducative, un bilan diagnostic est réalisé. Il s'agit de faire le point sur l'historique résidentiel, la situation actuelle en terme administratif et économique dans une perspective d'accès au logement et le projet de logement de la famille.

À l'issue de ce bilan, un accompagnement peut débuter, il sera adapté à chaque femme en fonction de sa situation par rapport à l'accès au logement (information, orientation, conseils, aides dans les démarches).

Activités 2025 :

Accompagnement individuel :

Évolution du nombre de femmes suivies

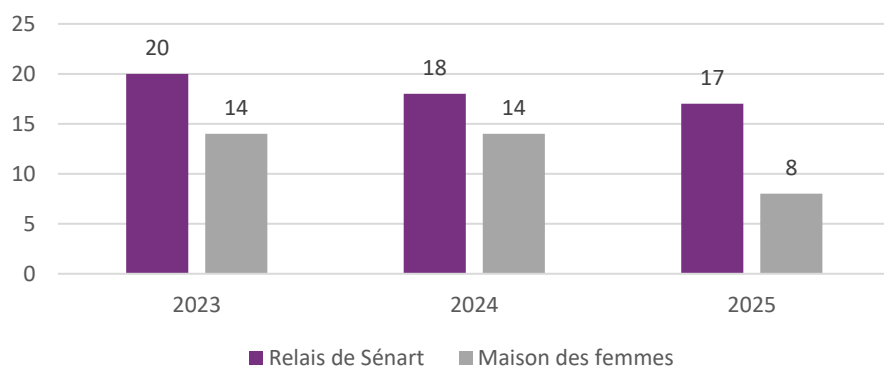


95 ménages accompagnés vers le logement en 2025

Les freins principaux au relogement :

Freins au relogement			
Relais de Sénart		Maison des Femmes	
Frein n°1	Pas de procédure de séparation juridique validée	Frein n°1	Difficultés de gestion budgétaire
Frein n°2	Endettement locatif ou autre	Frein n°2	Pas de procédure de séparation juridique validée
Frein n°3	Absence de justificatifs administratifs	Frein n°3	Endettement locatif ou autre

Évolution du nombre de relogement



Pour l'année 2025 :

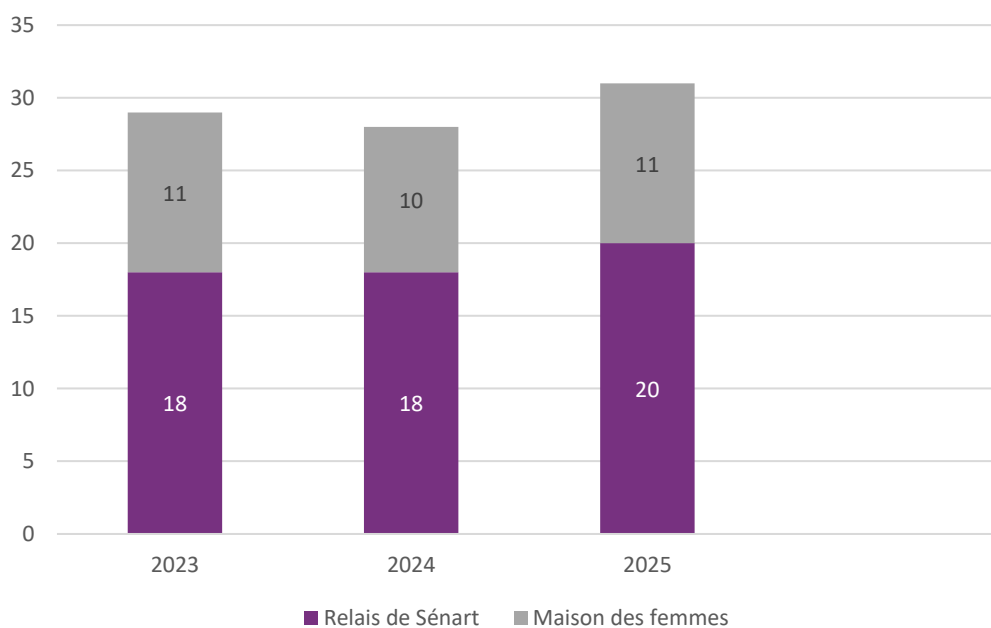
✓ Au Relais de Sénart :

17 Familles ont été relogées dans le parc public.

✓ À la Maison des Femmes :

8 Familles ont été relogées dans le parc public

Durée moyenne de recherche de logement



Ateliers collectifs

Six ateliers collectifs ont été mis en œuvre au cours de l'année, réunissant au total 25 femmes. Ces temps d'échange ont pris différentes formes et se sont appuyés sur divers outils favorisant la participation et l'expression des participantes.

Les thématiques abordées de manière récurrente ont été les suivantes :

- Les démarches liées à la recherche d'un logement et les différences entre le parc locatif social et le parc locatif privé ;
- Les droits et obligations des locataires ;
- La conservation et le classement des documents administratifs ;
- La gestion du budget logement ;
- La maîtrise des consommations d'énergie ;
- L'entretien du logement et les bonnes pratiques en matière de tri des déchets.

Par ailleurs, deux réunions thématiques consacrées au logement ont été organisées à la suite des demandes formulées par les femmes lors des Conseils de la Vie Sociale. Ces rencontres ont permis d'approfondir certaines questions relatives à l'accès au logement et au maintien dans celui-ci.

Afin d'animer ces ateliers, plusieurs supports pédagogiques, comme l'an passé, ont été mobilisés :

- Le jeu KIJOULOU, utilisé régulièrement, permet d'aborder de manière ludique les questions liées à l'habitat, d'anticiper les imprévus du quotidien et de développer des compétences en gestion budgétaire à travers le paiement des charges et l'équilibre des dépenses.
- Sur la thématique du budget, l'application « Pilote Budget » de la Banque de France a également été présentée et utilisée lors des ateliers afin d'accompagner les participantes dans le suivi et la gestion de leurs ressources.

IV. Le service Prévention - Formation

Étant spécialisée sur la problématique de la violence conjugale et ayant acquis une expertise dans la connaissance du phénomène et l'accompagnement des femmes, l'Association en s'appuyant sur cette expertise crée un **service de formation** pour les professionnels.les et obtient l'agrément "organisme de formation" en 2003. Cette évolution est aussi à l'origine de la mise en place d'un **service de prévention**.

Les missions en direction des partenaires :

- Information,
- Sensibilisations et formations sur les violences faites aux femmes,
- Accompagnement de réseaux.

Les missions en direction des jeunes :

- Actions de prévention des comportements et violences sexistes.

Agrément et certifications :



- Agrément organisme de formation en 2004,
- Référencement Datadock en 2017,



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION

Présentation



L'ampleur des violences et leur dimension systémique ont conduit l'Association à développer des actions :

♀ Auprès du **grand public** pour améliorer l'information sur l'ampleur et les mécanismes des violences conjugales, des violences faites aux femmes et des inégalités,

♀ De **prévention** en direction des enfants et des jeunes, avec pour finalité de lutter contre le sexisme et les inégalités de genre dès le plus jeune âge,

♀ De **formation** en direction des professionnel·les, bénévoles et élu·es de terrain, afin de transmettre les indicateurs de repérage et des ressources pour l'orientation des victimes de violences.

LES GRANDES TENDANCES DE L'ANNÉE 2025

Les actions du service Prévention - Formation se subdivisent en deux sous actions :

- *Les actions de prévention*
- *Les actions de formation*

Les actions de prévention et de formation se sont déroulées sur le territoire de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. La coordination du service est assurée par la Direction Générale de l'Association.

Quelques chiffres-clés témoignent de l'intérêt de nos partenaires pour les actions proposées :

Le Service Prévention - Formation a poursuivi son activité en 2025, dans le domaine de la prévention des comportements et des violences sexistes et de la formation :

Nous avons participé à et/ou animé des Conférences-Débats ou conférences d'information

6 681 personnes ont participé aux actions de Prévention

116 professionnel-le-s ont été sensibilisé-e-s

165 professionnel-le-s ont été formé-e-s

Au total, les actions du Service ont bénéficié à 6 992 personnes en 2025.

A. Les Actions auprès du Grand Public



Afin de contribuer à la diffusion de l'information auprès du grand public et de soutenir la dynamique de travail en réseau des professionnel·les confronté·es aux violences faites aux femmes, le Pôle Ressources de Paroles de Femmes - Le Relais propose chaque année des rendez-vous réguliers ouverts à toutes et à tous. Vous trouverez ci-après une sélection de quelques événements marquants de l'année 2025 :

Journée Internationale des droits des femmes

À l'occasion du 8 mars (journée internationale de lutte pour les droits des femmes), nous avons été sollicitées pour animer une conférence à la **mairie de Montereau-Fault-Yonne**. Puis nous avons animé une conférence sur le thème « femmes et sciences » afin de visibiliser les femmes scientifiques dans l'histoire, trop souvent victimes de l'effet Matilda (oubli ou effacement du travail et des découvertes des femmes au cours de l'histoire).

25 novembre : Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

À l'occasion de la journée pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre, nous avons animé :



En juin, nous avons participé, pour la deuxième année consécutive aux rencontres de la santé organisées au Centre Social Yves Agostini du Mée-sur-Seine par la Communauté d'agglomérations de Melun-Val de Seine. Une journée riche en échanges avec le public.



- Une conférence débat sur le thème de l'impact de la charge mentale sur la santé mentale des femmes,
- Le 26 novembre, nous avons tenu un stand au centre Albert Schweitzer de la ville de Dammarie-lès-Lys. Ce stand présentait les différentes activités de notre association, tant au niveau de l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, que de nos actions de prévention et de formation. L'occasion de mettre en valeur le partenariat mis en place depuis plusieurs années avec les équipes du service jeunesse de la ville de Dammarie-lès-Lys.



B. La Prévention

En 2025, le Pôle Ressources a continué de développer les actions de prévention auprès des jeunes pour la promotion de l'égalité et la prévention des comportements et des violences sexistes.

1. L'activité

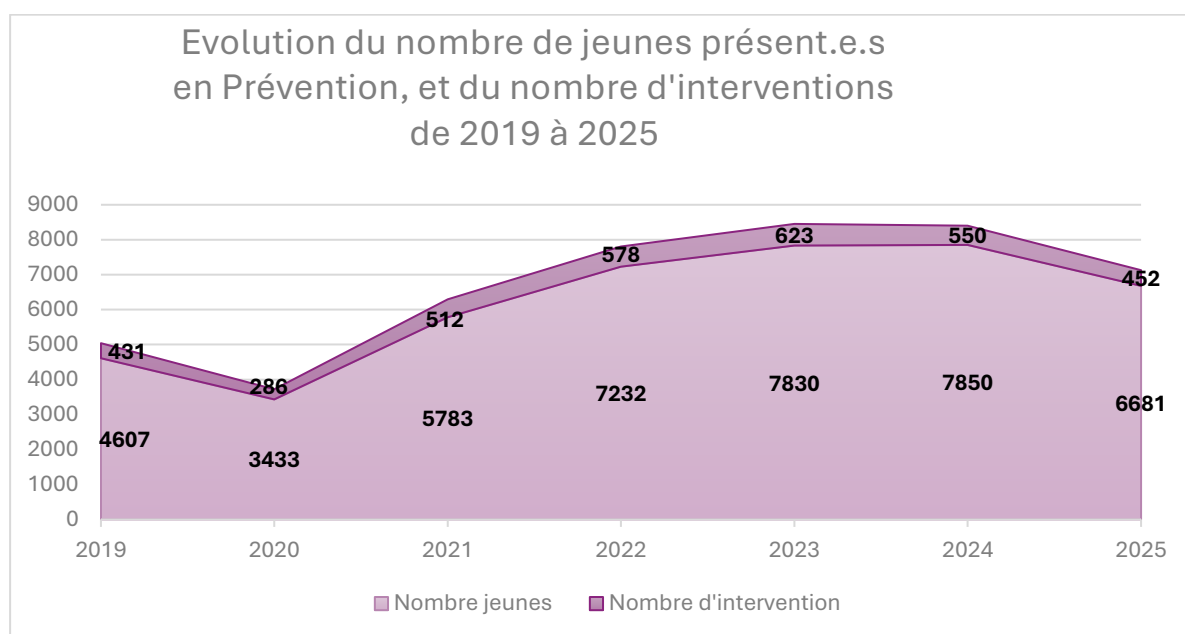
L'équipe est composée de la Responsable de service, de quatre chargées d'actions de prévention. Elle est régulièrement complétée par des personnes en stage.

Les actions sont préparées par les intervenantes du Service, en coordination avec les équipes pédagogiques des institutions pour être au plus près des attentes et besoins du groupe.

Pour la **Seine-et-Marne**, les 220 interventions ont eu lieu dans 38 structures. Cela indique que nous avons proposé entre 5 et 6 interventions par structure en moyenne.

Pour **l'Essonne**, les 232 interventions ont touché 47 structures du département. Soit une moyenne de 5 interventions par établissement.

En effet, notre manière d'aborder la prévention nous amène à privilégier des interventions dans la durée afin d'instaurer un climat de confiance avec les jeunes et les équipes qui les encadrent. Cela permet de rendre la déconstruction des représentations stéréotypées plus opérante qu'avec des interventions ponctuelles. Nous proposons ainsi aux structures des interventions suivies et limitons au maximum les séances uniques.



Concernant la **Seine-et-Marne**, il convient d'observer que sur ces 38 structures, 11 se trouvent dans la communauté d'agglomération de Melun Val-de-Seine, 7 au sein de Grand Paris Sud, 6 dans le territoire de Montereau-Fault-Yonne, 5 dans le territoire du Pays de Fontainebleau, 3 dans au sein du Provinois et de Paris Vallée de la Marne, 2 dans les portes Briardes et une au sein de L'orée de de la Brie.

Nous sommes de plus en plus sollicitées pour des ateliers de prévention dans le nord du département de la Seine-et-Marne tout en gardant une implantation historique au sud.

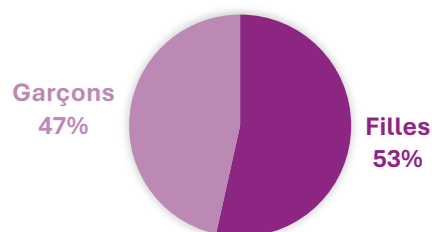
Concernant **l'Essonne**, la majorité des structures (30) au sein desquelles nous intervenons se situent au sein de la communauté d'agglomération Paris-Saclay au Nord-Ouest du département (à Massy, Longjumeau, Palaiseau, Bures sur Yvette, Orsay et aux Ulis). 3 se situent dans la communauté d'agglomération Etampois Sud Essonne, 3 dans la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, 4 dans Grand Orly Seine Bièvre, 1 dans le Dourdannais en Hurepoix, 3 en Val d'Yerres Val de Seine et 2 dans celle de Cœur d'Essonne. Nous sommes également intervenues exceptionnellement au sein de la communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise dans le cadre d'une action unique à Jambville. Il est à noter que nous intervenons dans toutes les missions locales du département

(Brétigny-sur-Orge, Corbeil-Essonnes, Etampes, Evry, Grigny, Les Ulis, Massy, Montgeron, Savigny-Sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois).

Comme les années précédentes, nous observons que nos actions concernent autant les garçons que les filles. Ceci s'explique notamment par la prépondérance de nos interventions en classe de collège, où les groupes sont mixtes.

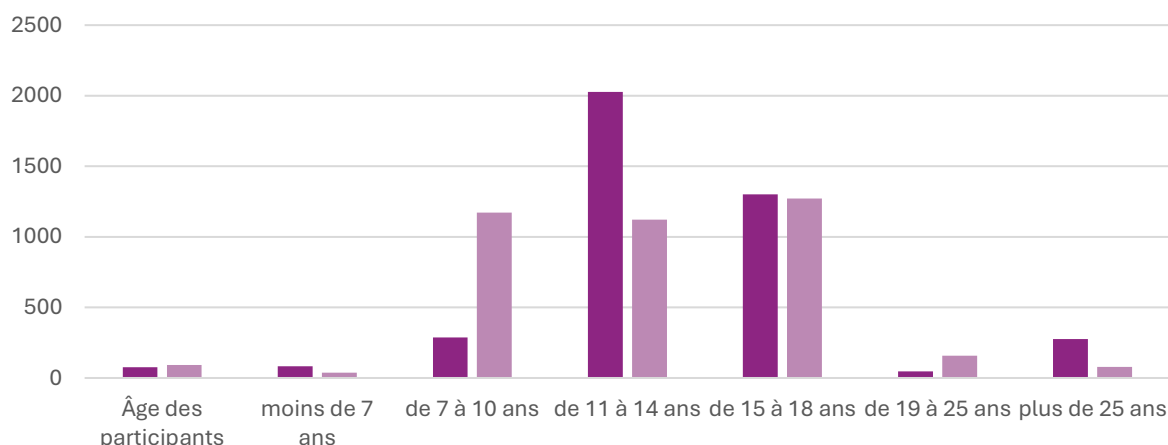
En Seine-et-Marne nous observons une large prépondérance du public 11-18 ans, en raison des nombreuses sollicitations des collèges et des lycées. Nous intervenons également de plus en plus dans les écoles primaires et maternelles.

RÉPARTITION PAR GENRE



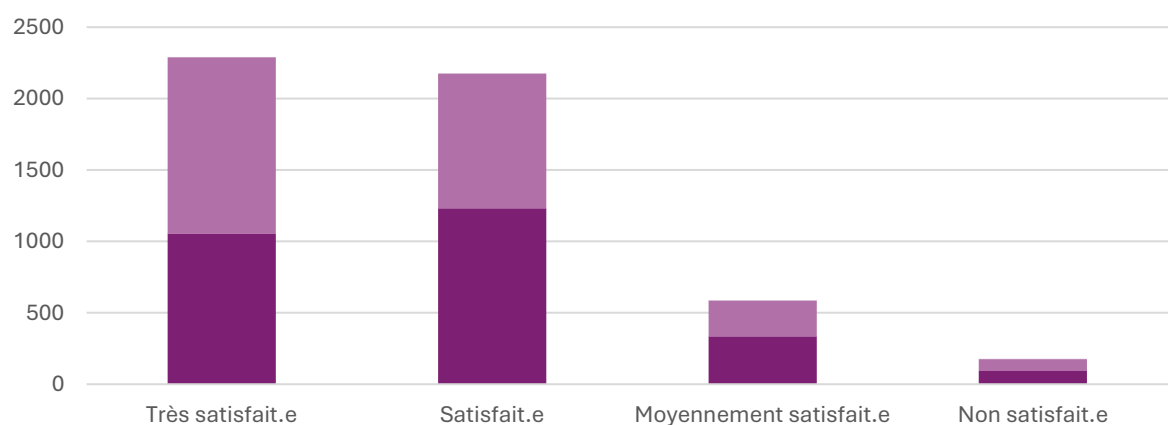
Seine-et-Marne
Essonne

Age des participant.es



En Essonne, nous intervenons de manière équitable entre les différents établissements primaires et secondaires : environ un tiers de bénéficiaires élèves de primaire, un tiers de collégiens et collégiennes et un tiers de lycéens et lycéennes.

Satisfaction des jeunes



La satisfaction des partenaires et des publics nous permet de bénéficier d'une part d'une large confiance pour la mise en place de nos actions et d'autre part de la diffusion entre partenaires des informations concernant nos interventions.

Notre association est reconnue sur les deux territoires pour le travail de prévention. Ainsi, en 2025, nous avons pu poursuivre nos actions au sein d'établissements avec lesquels le partenariat existe depuis de nombreuses années, nous avons également été sollicités par de nouveaux partenaires.

Plus de 85% des participants et participantes aux actions de prévention ayant rempli le questionnaire de satisfaction disent avoir apprécié les interventions auxquelles ils et elles ont assisté.

2. Les interventions

Nous souhaitons, dans ce rapport, vous présenter les projets innovants, mis en place cette année. Ces quelques pages représentent un échantillon des actions que nous menons.

✓ **En Seine-et-Marne :**

Les ateliers auprès des enfants co-victimes de violences conjugales

L'année 2025 a été l'occasion pour le Pôle Prévention d'aborder la déconstruction des stéréotypes et la notion de consentement auprès des femmes et des enfants suivis et accueillis sur notre antenne de Montereau-Fault-Yonne. Nous avons construit un spectacle de marionnettes qui s'articule autour de plusieurs saynètes :

- Sur les stéréotypes et les activités genrées : Une fillette veut bricoler avec son Grand-père,
- Sur la notion de respect du corps de l'autre : un garçon soulève la jupe de sa camarade et se moque,
- Et une saynète sur la notion de consentement et de prévention des agressions sexuelles sur les enfants : un coach sportif demande à un petit garçon de lui masser la cuisse.

Les saynètes permettent d'échanger avec les enfants et les mamans, avec les marionnettes qui interagissent avec le public.



Un nouveau format : des conférences-débats auprès des lycéens



Cette année, nous sommes intervenues auprès de classes de niveau 2de et 1^{ère} du Lycée François Couperin de Fontainebleau, au Lycée Uruguay d'Avon et de l'institution Saint Aspais de Melun. Nous avons proposé un format de conférence interactive. Nous avons pu aborder les thématiques de la prévention des violences sexistes et sexuelles, de la lutte contre les LGBTphobies et des moyens d'actions face à la montée des mouvements masculinistes.

Des ateliers organisés auprès des jeunes accompagnés par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Nous avons poursuivi la collaboration mise en place depuis plusieurs années avec les services de la PJJ du département. Nous intervenons au sein des UEAJ et de UEMO dans le cadre d'actions ponctuelles auprès des jeunes suivis par ces structures, et également dans le cadre de stages de citoyenneté. Ainsi cette année nous sommes intervenues sur les structures de Melun et Lieusaint, essentiellement auprès de jeunes adolescents âgés de 15 à 18 ans. Nous avons abordé les rôles stéréotypés, les violences sexistes et la gestion des émotions. Ces séances donnent généralement lieu à des échanges riches et très participatifs de la part des jeunes.

✓ En Essonne :

Cette année, nous avons mis en place plusieurs projets avec de nouveaux partenaires. Nous souhaitons ici, vous présenter certains d'entre eux menés au cours de l'année 2025.

Projet de frises chronologiques auprès des écoles élémentaires de Massy : la créativité au service de l'égalité



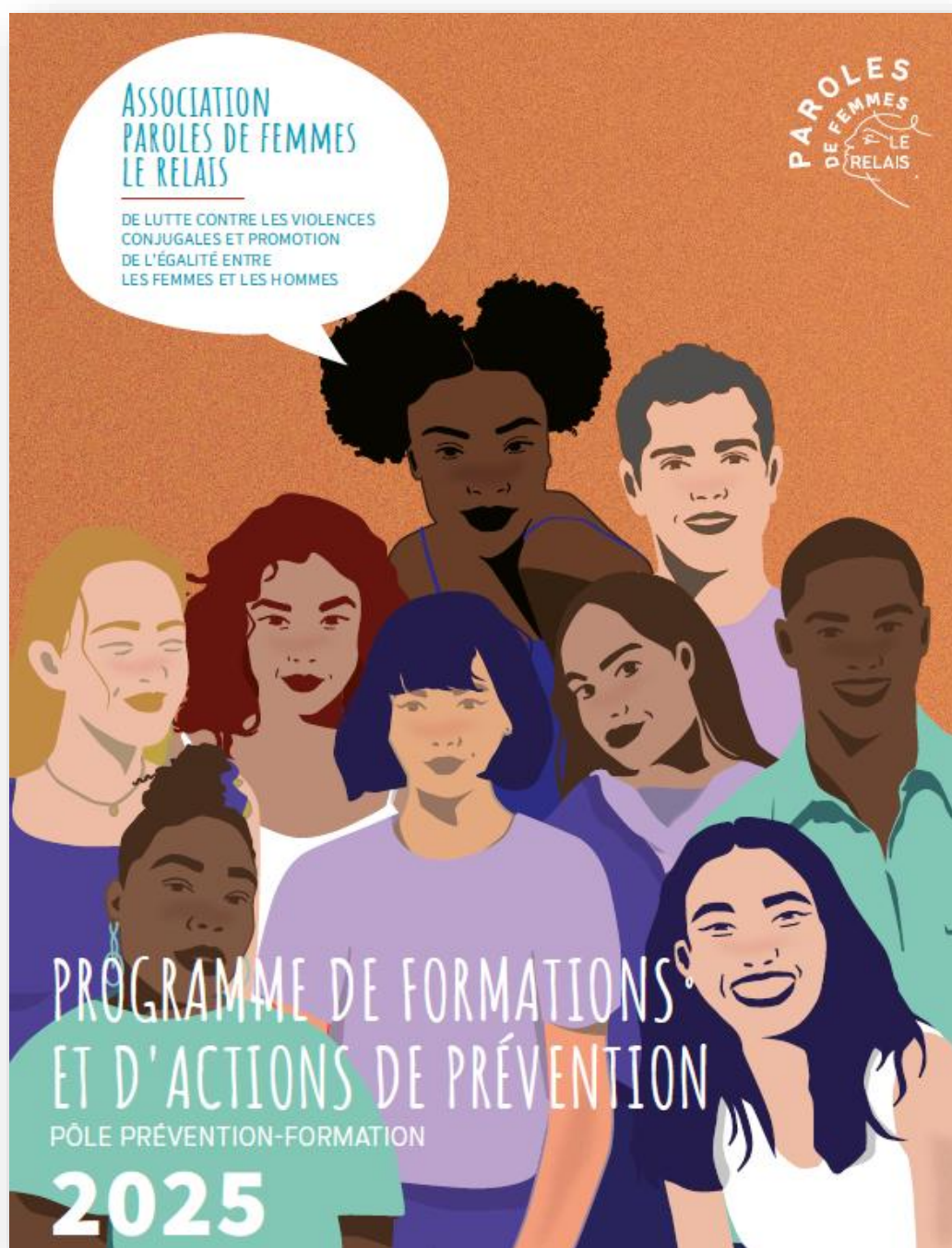
Depuis de nombreuses années, nous intervenons auprès des écoles élémentaires de Massy sur les niveaux CM1-CM2. Cette année, trois écoles ont choisi le projet de création de frises chronologiques. Après avoir fait découvrir des dates et des femmes importantes de l'Histoire à travers des jeux ludiques aux élèves, ces derniers ont alors réalisé une affiche revenant sur l'un de ces événements. Les affiches avaient pour but de créer une grande frise chronologique sur les droits des femmes et d'être exposées dans les établissements, rendant ainsi les enfants acteurs et actrices de leur vie d'écolier mais aussi de l'égalité filles-garçons. Le cadre bienveillant et ludique rend les sessions agréables et dynamiques.

CLJT : au sein des foyers de jeunes travailleurs, l'égalité fait soirée

En 2025, nous avons commencé à intervenir au sein du Centre de Logement des Jeunes Travailleurs de Bures-sur-Yvette. Nous intervenons en soirée auprès des jeunes adultes hébergés. Ces ateliers ont lieu sur leur temps personnel mais les jeunes sont toujours motivés et impliqués. Nous avons pu aborder de nombreux sujets avec elles et eux, comme les inégalités, les droits des femmes ou les violences conjugales. Les participants y trouvent des réponses à leurs questions et font des liens avec ce qui peut arriver dans le monde du travail ou dans leur vie personnelle. Ces actions sont portées par les travailleurs sociaux du foyer et se poursuivront en 2026.

Contrat engagement jeune : la lutte contre les violences conjugales au sein des parcours d'insertion des jeunes suivis en Mission Locale

Nous intervenons depuis 2024 au sein de la Mission Locale de Montgeron. Nous animons des ateliers de sensibilisation auprès des jeunes inscrits au contrat engagement jeune, une initiative pour les aider lors de leur insertion dans la vie professionnelle. Durant ce parcours qui dure six mois, ils et elles assistent à de nombreuses actions, dont la nôtre qui met l'accent sur la question des violences conjugales. Il s'agit d'une animation qui plaît aux jeunes et qui permet d'articuler le lien entre les violences intimes et le monde extérieur. Ce partenariat existe depuis 2024 et nous sommes ravies qu'il puisse se pérenniser en 2025 et 2026.



Pour le service Formation, l'année 2025 a été marquée par une demande soutenue dans un contexte de ressources humaines insuffisantes pour assurer l'ensemble des actions prévues. Ce manque de disponibilité interne a contraint la structure à annuler une grande partie des formations liées aux problématiques de violences conjugales.

Lorsque cela a été possible, l'animation de certaines sessions a été confiée à des associations partenaires de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, afin de respecter les engagements pris auprès des organismes commanditaires.

L'ensemble du service Prévention a également été mobilisé pour actualiser et animer plusieurs actions de formation, notamment à destination des forces de l'ordre.

Dans une logique de renforcement des compétences, les deux professionnelles de l'équipe de prévention intervenant sur le secteur du 91 ont suivi la formation « Concevoir et animer une formation pour adultes », dispensée par la Fédération.

Par ailleurs, les formations relatives aux problématiques de sexisme et de cyberviolences sexistes ont été assurées, comme les années précédentes, par les intervenantes du service Prévention.



Notre organisme de formation est toujours certifié Qualiopi

Nous proposons deux types de formations : Les actions de formations interprofessionnelles où les personnes peuvent s'inscrire via notre catalogue de formation et les actions de formation réalisées sur mesure pour une structure.

Le parcours de formation se scinde ensuite en deux formats complémentaires :

- La sensibilisation d'une demi-journée qui est une première approche où nous définissons les contours de la problématique.
- La formation qui dure plusieurs jours où nous approfondissons et adaptons à chaque type de professionnel les contenus.

Ainsi en 2025, **116 professionnel-le-s ont été sensibilisé-e-s et 165 professionnel-le-s ont été formé-e-s.**

1. Les sensibilisations



Les sensibilisations permettent aux professionnel-le-s qui le souhaitent, de pouvoir bénéficier d'une information générale sur une demi-journée. Elles donnent un premier niveau de connaissances sur l'ampleur du phénomène, ses mécanismes.

En 2025, nous avons animé 8 sessions de la sensibilisation « Stéréotypes sexistes et inégalités femmes-hommes » sur les secteurs de Sénart, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Montereau-Fault-Yonne et Massy.

Nous avons également animé des sensibilisations sur les violences conjugales qui ont bénéficié aux professionnel-le-s des secteurs de Sénart, Massy et Montereau-Fault-Yonne autour de 4 sessions.

2. Les formations

Les violences entraînent des conséquences dans tous les domaines de la vie des femmes et des enfants. Il est donc essentiel pour l'association de former les acteur.ices qui entourent les victimes de violences.



Les formations s'adressent à tout-e professionnel-le, bénévole et élu-e souhaitant approfondir ses connaissances sur les violences sexistes et sexuelles dans le couple, au travail, chez les jeunes, et l'égalité de genre pour agir à son tour.

L'expertise de Paroles de Femmes - le Relais est transmise à travers chaque module de formation, de façon empirique (40 ans d'expérience d'accompagnement des victimes) ou théorique (études scientifiques nationales et internationales).

En 2025 nous avons privilégié les actions de formation sur mesure pour les structures accueillantes.

Nous avons ainsi déployé **15 sessions de formation** à destination des publics suivants : ambassadeur.rices des droits humains, Association In'Pact et centre hospitalier du sud Seine-et-Marne, mairie d'Avon, polices municipales, services de la protection judiciaire de la jeunesse.

Focus sur la formation des forces de sécurité

Grâce à un financement du Centre Hubertine Auclert nous avons formé 59 policier.es municipaux sur les territoires de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Nous répondons à un double objectif sur ces formations :

- Etablir des liens entre notre association et les forces de sécurité,
- Former les agent.es au premier accueil et à l'orientation des femmes victimes de violences conjugales.

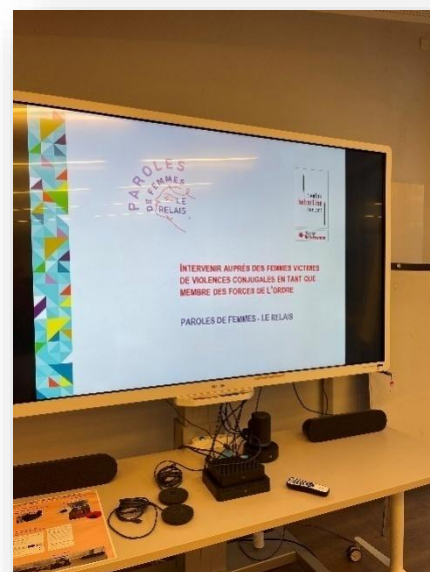
Focus sur la formation des éducateur.rices de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Dans le cadre des projets de prévention que nous menons auprès des jeunes, nous proposons régulièrement aux équipes de professionnel.les qui les encadrent d'être formé.es.

L'équipe du STEMO de l'Essonne a pu bénéficier d'une session de formation sur l'identification et la déconstruction des stéréotypes de genre.

Cela permet aux professionnel.les de la structure d'accompagner les jeunes sur les questions de prévention des violences de genre. Ils et elles peuvent ainsi agir en complémentarité de nos sessions de prévention.

La totalité des participant-e-s ont estimé.es **satisfaisantes ou très satisfaisantes nos sessions de formation** (au travers de l'animation, des apports théoriques et pratiques).



V. Développement des partenariats

A. Les réseaux sociaux

La communication sur les réseaux sociaux en 2025



Paroles de Femmes – Le Relais dispose d'une page Facebook, d'une page LinkedIn et depuis janvier 2022 d'un compte Instagram. Le compte Instagram comptabilise plus de 1377 abonné.es, et les pages Facebook et LinkedIn respectivement plus de 1 000 et près de 1 800 abonné.es.

L'engagement sur les réseaux n'a cessé d'augmenter depuis la création des comptes. On observe depuis 2022, sur l'ensemble de nos réseaux, une augmentation de **108% du nombre d'abonné.es (2 000 personnes en 2022 pour 3 588 en 2024, 4 177 en 2025)**. Ces réseaux nous servent à aborder différentes thématiques :

Informar, remercier, communiquer

Toutes les pages permettent de remercier les partenaires de l'association ainsi que les différents donateurs.trices. Elles informent également sur les événements auxquels l'association participe ; par exemple, des activités artistiques comme des expositions, des ciné-débats sur l'égalité femme/homme ou encore des événements sportifs pour collecter des dons pour l'association. Les réseaux sociaux permettent de prévenir des événements organisés par les différents établissements de l'association mais aussi de répondre aux questions des utilisateurs.trices qui ne pourraient pas se déplacer.



Expliquer, montrer, illustrer

Les réseaux sociaux montrent l'organisation des différents pôles de l'association et la façon dont s'exercent les différentes activités.



Des publications sont consacrées à l'accompagnement des femmes victimes : quelles sont les démarches ? les différentes étapes ? Cela permet de visibiliser le travail d'accompagnement et de mieux identifier les dispositifs existants. D'autres publications sont consacrées à la formation et à la prévention. Les réseaux sociaux permettent d'informer sur les formations proposées aux partenaires qui souhaiteraient se renseigner sur les inégalités et/ou les violences faites aux femmes.

L'association informe, principalement sur Instagram à travers des *Réels* (courtes vidéos), sur les activités mises en place lors des actions de prévention. Le pôle prévention a développé de nombreux outils, jeux, adaptés selon les différentes tranches d'âges et les différents groupes. Il y a donc de nombreux posts consacrés aux interventions dans les structures jeunesse. Par exemple, nous retrouvons des *Reels* sur des jeux comme « who's she ? », ou « Anna combat l'anaconda », qui visent à déconstruire les stéréotypes et à découvrir des femmes qui ont

marqué l'histoire et qui ont été parfois invisibilisées. D'autres sont dédiés aux travaux des élèves : des affiches réalisées pour le 8 mars, une frise chronologique sur les droits des femmes, etc.

En 2025, nous avons souhaité informer le public à travers des séries de publications sur différentes thématiques, par exemple : la visibilisation des femmes dans l'Histoire. Nous avons nommé cette série « Les oubliées de l'Histoire ».

Nous avons continué de créer des posts culturels (des recommandations de livres ou de films, des critiques de films ou de séries qui traitent du consentement, de l'égalité femmes/hommes ou des violences faites aux femmes), ainsi que des publications qui informent sur certaines notions liées aux violences sexistes comme celle sur les mouvements masculinistes.

B. Le RéaVIF

Le réseau d'échange et d'accompagnement contre les violences intrafamiliales de Seine-et-Marne (RéaVIF77) a été créé en 2022 par les associations professionnelles de l'accompagnement des victimes adultes et enfants et des auteurs de violences conjugales.

Paroles de Femmes – Le Relais est membre fondateur du RéaVif 77 et signataire de la CONVENTION DE PARTENARIAT / D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES au côté de AVIMEJ/France Victimes 77, ACJuSE, ARILE, CIDFF, SOS Femmes 77 et le CPCA



Composé de :



Le réseau d'échange et d'accompagnement contre les violences intrafamiliales de Seine-et-Marne (RéaVIF77) a été créé en 2022 par les associations professionnelles de l'accompagnement des victimes adultes et enfants et des auteurs de violences conjugales.

Il découle de la volonté partagée par les associations fondatrices d'œuvrer pour la création d'un véritable maillage territorial harmonisé, équitable et renforcé sur le département de la Seine-et-Marne (77).

Nous avons participé tout au long à plusieurs réunions qui nous ont permis :

- d'échanger sur nos activités réciproques
- de travailler sur des outils de communication pour le réseau (plaquettes, carte mentale d'intervention, ...),
- de préparer des rencontres de futurs partenaires ou partenaires,
- de réfléchir à l'organisation d'une manifestation du réseau pour 2026.

La Directrice Générale de Paroles de Femmes – Le Relais a participé à quelques manifestations organisées par les membres fondateurs.

C. Les réseaux partenariaux violences conjugales et intrafamiliales

Le service Prévention-Formation propose depuis des années l'animation de réseaux de partenaires pour favoriser la prise en compte des violences faites aux femmes. Notre expertise sur la problématique des violences conjugales ainsi que sur l'animation de groupes de travail sont mises à disposition lors de séances thématiques et d'analyse de situations. La pluridisciplinarité permet aux acteurs de terrain de mieux se connaître et d'identifier l'articulation de leurs fonctions dans l'accompagnement des victimes.

En 2021, nous avons **créé avec la Directrice de Maison Départementale des Solidarités, un réseau de partenaires sur le territoire de Fontainebleau** autour des violences conjugales et intrafamiliales. **En 2023 nous avons obtenu les financements pour créer un nouveau réseau partenarial autour de Nemours et Montereau.**

Depuis 2025, les équipes accompagnements de la Montereau portent ce réseau dans leur organisation et leur déroulement.

1. Mobilisation pour les formations « femmes et enfants victimes de violences conjugales »

Travailler ensemble nécessite de bénéficier d'une grille de lecture commune, d'une connaissance partagée et affinée des mécanismes à l'œuvre, des stratégies des auteurs-rices, et éléments de dangerosité.

Nous avons ainsi fédéré les partenaires et animé une journée de sensibilisation début 2026, le 16 mars à destination des professionnelles qui n'avaient pas bénéficiées de formation sur les violences conjugales et intrafamiliales.

2. Préparation et animation des rencontres partenariales des réseaux



Nous avons réalisé 11 réunions de réseau de 2H30 sur trois sites :

- Nemours : 8 avril 2025, 6 juin 2025, 2- septembre 2025 et 12 décembre 2025
- Fontainebleau : 20 mai 2025, 26 juin 2025, 7 novembre 2025. Une séance de 2025 a été reportée au 23 janvier 2026
- Montereau : 16 mai 2025, 3 octobre et 21 novembre 2025.

Chaque groupe a regroupé entre 8 et 20 professionnelles (soit 140 professionnelles environ) de MDS, de CCAS, de santé, de la gendarmerie/police, de la justice, de l'éducation nationale, de la petite enfance ou du secteur associatif notamment du domaine de la protection de l'enfance autour d'un ordre du jour commun :

Actualité

Présentation d'un service du réseau.

Echanges sur des situations vécues.

Nous avons présenté une fois dans chacun des réseaux les missions d'accompagnements de Paroles de Femmes – Le Relais.

En collaboration avec la Maison Départementale des Solidarités de Fontainebleau et la CCAS d'Héricy, nous avons le 28 novembre au soir organisé une soirée avec l'intervention de deux chercheuses, financées par le Fond Social Européen sur le sujet des violences conjugales pour les femmes âgées.

Ces chercheuses sont aussi intervenues sur le même thème lors du réseau de Nemours du mois de juin 2025.

D. La FNSF et l'URSF

Paroles de Femmes – Le Relais est adhérente à la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) depuis de plusieurs années et à un représentant en tant que membre suppléante du Conseil d'Administration.

Notre appartenance à la FNSF induit que nous sommes membre du l'Union Régionale Solidarité Femmes de l'Île-de-France. La Présidente et la Directrice générale font partie des membres du Conseil d'administration de l'instance et cette dernière est trésorière.

Au titre de cette appartenance, l'association est amenée à participer à des réunions de travail et de réflexion en Île-de-France.

VI. Démarche qualité et formation continue

A. La démarche qualité au sein de l'association

L'année 2025 a marqué une étape décisive dans la structuration de notre démarche qualité au sein de l'association Paroles de Femmes - Le Relais. Dans la perspective de l'évaluation externe par la Haute Autorité de Santé (HAS) de nos CHRS, prévue pour le premier trimestre 2026, nous avons engagé une vaste mobilisation visant non seulement à répondre aux exigences réglementaires, mais surtout à consolider durablement nos pratiques et à garantir une bientraitance effective pour chaque femme et chaque enfant que nous accompagnons.

a) Une préparation stratégique et participative à l'évaluation HAS

Pour répondre aux exigences de la HAS, l'association a initié un accompagnement spécialisé visant à structurer une auto-évaluation rigoureuse et sincère. Ce travail de fond, déployé tout au long de l'année, s'est articulé autour de deux axes majeurs :

Une mobilisation collective et pluridisciplinaire : La démarche n'a pas été pensée comme une contrainte administrative, mais comme un levier de dialogue interne. Les instances de gouvernance, les professionnels de terrain (organisés en groupes de pilotage thématiques) et les instances de participation des personnes accompagnées ont été étroitement impliqués. Cette co-construction a permis d'analyser nos pratiques professionnelles au prisme des recommandations HAS, en se concentrant sur les trois chapitres fondamentaux : les droits des usagers, l'accompagnement et la gouvernance.

Une démarche de mise en conformité et de progrès : Ce processus d'auto-évaluation a permis de confronter nos protocoles théoriques à la réalité quotidienne du terrain. Il nous a permis d'identifier avec lucidité nos points de vigilance, de lever les freins organisationnels et de définir des plans d'action correctifs robustes. Cette étape garantit désormais une prise en charge plus homogène, plus sécurisée et pleinement alignée avec les standards nationaux de bientraitance.

b) La modernisation de nos outils : L'acquisition de Qualineo

Pour passer d'une démarche ponctuelle à un pilotage quotidien et pérenne de la qualité, l'association a fait l'acquisition en 2025 du logiciel Qualineo. Cet outil numérique est devenu le véritable socle de notre culture de l'amélioration continue. Il transforme notre gestion opérationnelle en centralisant trois piliers essentiels à la maîtrise des risques et à la satisfaction des usagers :

- La maîtrise des Événements Indésirables (EI) : La centralisation et la dématérialisation de la déclaration des EI marquent un changement de paradigme. Plutôt que de subir l'incident, nous l'analysons désormais avec précision. Cette traçabilité permet une meilleure compréhension des situations

complexes et facilite le déploiement immédiat d'actions correctives, renforçant ainsi la sécurité des parcours.

- La gestion structurée des réclamations : La mise en place de ce module renforce notre capacité d'écoute. En structurant le traitement des mécontentements, nous garantissons une réponse transparente, équitable et rapide à chaque usagère. Cette démarche place la parole des femmes au centre du dispositif institutionnel et favorise un climat de confiance nécessaire à leur reconstruction.
- La maintenance des incidents techniques : La gestion des infrastructures est un élément clé de la dignité d'accueil. Grâce à Qualineo, la traçabilité des incidents techniques sur l'ensemble de nos sites (Hébergement, Accueil de Jour, etc.) est optimisée. Cela assure une maintenance préventive et réactive indispensable pour garantir des conditions d'hébergement et d'accompagnement conformes aux standards de confort et de sécurité attendus.

En 2025, Paroles de Femmes - Le Relais a franchi une étape importante dans la structuration de sa démarche qualité. Grâce à l'accompagnement préparatoire à l'évaluation HAS et au déploiement du logiciel Qualineo, l'association s'est dotée d'outils concrets pour mieux piloter ses activités, sécuriser les parcours et améliorer la prise en charge des femmes et des enfants. Ces avancées nous permettent d'aborder l'échéance de 2026 avec une organisation renforcée et une meilleure maîtrise de nos pratiques au quotidien.

c) Les axes d'amélioration

Pour répondre aux exigences réglementaires de l'évaluation HAS, l'association *Paroles de Femmes - Le Relais* déploie en 2026 un plan d'action opérationnel visant à ancrer la culture de la qualité dans l'ensemble de ses dispositifs.

Une gouvernance mobilisée

La démarche repose sur un pilotage partagé entre la direction générale et les équipes de terrain :

- Comité de pilotage qualité : Instance décisionnelle chargée de suivre l'avancement du plan et de définir les orientations stratégiques.
- Groupes de travail qualité : Espaces d'échanges pluridisciplinaires où professionnels et encadrement analysent les pratiques réelles pour ajuster nos outils et harmoniser nos interventions.

Le déploiement opérationnel (Mars – Décembre 2026)

Notre feuille de route s'articule en six étapes clés pour garantir une progression constante :

- Diagnostic partagé : Établir un état des lieux précis de nos pratiques actuelles pour identifier les leviers de progression.
- Définition des priorités : Cible les enjeux majeurs : accueil, coordination des parcours, traçabilité des écrits et respect des droits des personnes.
- Formalisation : Standardiser les procédures d'accompagnement pour assurer une continuité et une cohérence de service sur tous nos sites.
- Participation des usagères : Renforcer le recueil de la parole des femmes via des enquêtes de satisfaction et des temps d'expression, pour que leurs besoins guident nos évolutions.
- Professionnalisation : Inscire la qualité dans le quotidien des équipes par la formation et l'intégration de ces enjeux dans les réunions de service.
- Évaluation interne : Dresser le bilan annuel, identifier les écarts et définir les axes de progrès pour l'année suivante.

Conclusion

Ce plan d'action ne constitue pas une charge supplémentaire, mais une aide au pilotage. En formalisant nos pratiques et en nous appuyant sur des outils numériques comme *Qualineo*, nous renforçons la sécurité de nos interventions et la qualité de l'accompagnement des femmes et des enfants, tout en répondant avec rigueur aux exigences réglementaires qui structurent notre secteur.

VII. Perspectives et projets

A. Axes de consolidation et/ou de développement

1. La Résidence Hôtelière À Vocation Sociale - RHVS

L'année 2026 constituera une étape déterminante dans le développement de la Résidence Hôtelière à Vocation Sociale (RHVS) portée par l'association Paroles de Femmes – Le Relais. Après une phase transitoire nécessaire à la continuité de l'accueil et de la protection des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants, l'enjeu principal de l'année sera de préparer et d'accompagner le retour du dispositif sur son site d'origine à Brie-Comte-Robert.

La préparation du déménagement prévu au dernier trimestre 2026 mobilisera également les équipes autour d'un important travail d'organisation logistique et de coordination avec les partenaires institutionnels et le bailleur. Cette réinstallation permettra de retrouver les conditions d'accueil initialement envisagées et d'envisager le rétablissement progressif de la capacité cible de 31 places.

Parallèlement, la RHVS poursuivra le renforcement de son approche globale d'accompagnement, fondée sur la sécurité, la reconstruction et le pouvoir d'agir des femmes. Les interventions autour du soutien psychologique, de la parentalité, de la santé, de l'accès aux droits et de la prévention de la récidive des violences resteront au cœur du projet. L'objectif est de consolider un environnement protecteur favorisant la reconstruction des familles et leur accès à une autonomie durable.

Enfin, l'année 2026 sera l'occasion de poursuivre le développement des partenariats territoriaux afin de renforcer les solutions de sortie vers le logement, l'emploi, la formation et les dispositifs spécialisés dans l'accompagnement des victimes de violences. Cette dynamique contribuera à conforter la place de la RHVS comme un maillon essentiel du parcours de protection et de reconstruction des femmes victimes de violences conjugales sur le territoire.

2. Ainsi, malgré les contraintes liées à cette période de transition, l'année 2026 s'inscrira dans une perspective de consolidation, de montée en qualité et de préparation du retour à pleine capacité, au bénéfice des femmes et des enfants accueillis. Le service Prévention - Formation

AXE 1 : Structurer l'activité autour d'un service Prévention - Formation

Nous avons décidé de fusionner les pôles de prévention auprès des jeunes et de formation auprès des professionnel·les afin de privilégier les partages d'expériences au sein d'une seule équipe qui travaille sur la prévention et la formation.

Cela va permettre à l'ensemble de l'équipe de monter en compétence sur les deux activités. Pour cela nous nous formons à de nouveaux outils : jeux de sociétés, vidéos-débats pour proposer des contenus actualisés et développer notre savoir-faire en animation.

Axe 2 : Déployer de nouveau l'activité de formation

En 2026, nous souhaitons proposer de nouveau l'ensemble des formations de notre catalogue. Pour cela nous proposerons des formations sur mesure pour les structures commanditaires (collectivités, Pompier.es, Barreau des avocat.es, établissements scolaires...) & des formations pluri professionnel·les. Nous reprenons au fil de l'eau l'ensemble des demandes qui n'ont pas pu être honorées en 2025.

Axe 3 : Repenser les réseaux locaux

Nous sommes engagé-es auprès du Conseil Départemental pour alimenter les réseaux de professionnel.les sur les « violences conjugales et intrafamiliales ». Les réseaux de Fontainebleau, Nemours et Montereau seront maintenant pilotés par l'équipe d'accompagnement des femmes. L'équipe formation interviendra pour apporter des outils pour travailler le décryptage des violences autour de temps d'échanges de pratiques et de formations / sensibilisations.

Axe 4 : Sécuriser l'activité de prévention

La demande d'ateliers de prévention est croissante mais à la différence de la formation, les structures commanditaires ne peuvent pas prendre en charge l'intégralité du coût de l'intervention. Pour autant les financements extérieurs sont pour la plupart annualisés. Nous recherchons des financements pluriannuels (FSE, nouveaux agréments, cités éducatives) qui nous permettraient d'envisager l'activité de manière plus pérenne.

B. Projets à venir

1. Le lien avec le monde médical

Le développement de la dimension santé constitue aujourd'hui un enjeu stratégique pour la structure. L'évaluation HAS met en évidence que, malgré la qualité de l'accompagnement social proposé et l'investissement des professionnels dans la personnalisation des parcours, le champ de la santé reste un axe d'amélioration important.

Les femmes accueillies ont souvent vécu des situations de violences, de ruptures familiales, de précarité ou d'exil qui peuvent entraîner des conséquences durables sur leur santé physique, psychique et sociale. Dans ce contexte, la prise en compte des questions de santé ne peut être dissociée de l'accompagnement vers l'autonomie et l'insertion.

Le renforcement de cette dimension permettrait de proposer un accompagnement plus global, centré sur les besoins réels des personnes accueillies. Il favoriserait le repérage précoce des difficultés, l'orientation vers les dispositifs adaptés et l'accès effectif aux soins. Une attention particulière portée à la prévention contribuerait également à limiter l'aggravation de certaines situations et à renforcer le bien-être des femmes et de leurs enfants.

Développer la santé au sein de la structure permettrait également de consolider les partenariats avec les acteurs sanitaires du territoire et d'améliorer la coordination des parcours. Cette dynamique favoriserait une meilleure continuité entre l'accompagnement social et les réponses apportées aux besoins de santé.

Par ailleurs, la montée en compétences des professionnels sur les thématiques de santé, de santé mentale, de psychotraumatisme ou encore d'éducation à la santé renforcerait leur capacité à accompagner les personnes de manière adaptée et sécurisante.

Enfin, investir ce champ représente une opportunité de valoriser les actions déjà engagées et de répondre aux axes de progression identifiés par la HAS. La santé constitue un levier essentiel de reconstruction, de pouvoir d'agir et de retour à l'autonomie. Son développement contribuerait ainsi à renforcer la qualité de l'accompagnement proposé et à conforter l'identité de la structure comme acteur d'un accompagnement global, cohérent et centré sur les besoins des personnes accueillies.

2. Travail de transversalité

Le développement de la transversalité constitue un levier essentiel pour renforcer la qualité et la cohérence de l'accompagnement proposé aux personnes accueillies. Dans un contexte où les situations accompagnées sont souvent complexes et multidimensionnelles, la mobilisation de plusieurs compétences autour d'un même parcours permet d'apporter des réponses plus adaptées aux besoins des femmes et de leurs enfants.

La transversalité favorise avant tout une meilleure circulation de l'information entre les professionnels. Elle permet de partager les observations, les analyses et les actions mises en œuvre afin de construire une vision globale de la situation de chaque personne accompagnée. Cette approche limite les risques de rupture dans l'accompagnement et garantit une meilleure continuité des interventions.

Le travail transversal contribue également à renforcer la cohérence des pratiques professionnelles. En développant des espaces d'échanges et de réflexion collective, les équipes peuvent harmoniser leurs interventions, croiser leurs regards et élaborer des réponses concertées face aux problématiques rencontrées. Cette dynamique favorise une prise de décision plus pertinente et plus sécurisante pour les personnes accueillies.

La transversalité représente également un facteur de soutien pour les professionnels. Le partage des compétences et des expériences permet d'enrichir les pratiques, de rompre l'isolement face à certaines situations complexes et de renforcer le sentiment d'appartenance à un projet commun. Elle contribue ainsi à la qualité de vie au travail et au développement d'une culture professionnelle partagée.

Par ailleurs, le renforcement des liens entre les différents services, dispositifs et partenaires favorise la fluidité des parcours. Les personnes accueillies bénéficient alors d'un accompagnement plus coordonné, notamment dans les domaines du logement, de la santé, de l'insertion professionnelle, de la parentalité ou de l'accès aux droits.

Enfin, développer la transversalité répond pleinement aux attentes des démarches qualité et aux recommandations de la HAS, qui valorisent la coordination des acteurs et l'approche globale de la personne. Cette dynamique permet de mieux prendre en compte la singularité de chaque parcours, de renforcer l'efficacité des accompagnements et de consolider la capacité de la structure à répondre aux besoins évolutifs des personnes accueillies.

3. La réécriture des projets d'établissement

La réécriture des projets d'établissement prévue en 2026 représente une étape essentielle pour accompagner les évolutions de la structure et renforcer la cohérence de son action. Au-delà d'une obligation réglementaire, cette démarche constitue une opportunité de réinterroger collectivement les missions, les valeurs et les orientations stratégiques de l'établissement au regard des besoins actuels des personnes accueillies et des évolutions de son environnement.

Le projet d'établissement est un document de référence qui donne du sens à l'action des professionnels et fixe un cadre commun d'intervention. Sa réactualisation permettra de valoriser les pratiques existantes, d'identifier les axes de développement et de formaliser les évolutions engagées ces dernières années. Elle offrira également l'occasion d'intégrer les enseignements issus de l'évaluation HAS ainsi que les recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Cette réécriture favorisera une réflexion collective associant les professionnels, les personnes accompagnées et les partenaires. Elle permettra de renforcer l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs et de développer une culture commune autour des objectifs poursuivis par la structure.

La démarche constituera également un levier pour mieux définir les priorités des années à venir. Elle pourra notamment permettre de préciser les ambitions de la structure en matière de santé, de participation des personnes accompagnées, de transversalité, de soutien à la parentalité, de développement des partenariats ou encore d'accompagnement vers l'autonomie.

La révision du projet d'établissement contribuera par ailleurs à améliorer la lisibilité de l'offre de service auprès des usagers, des partenaires et des financeurs. Elle permettra de mettre en valeur les spécificités de l'accompagnement proposé et de renforcer l'identité de la structure sur son territoire d'intervention.

Enfin, cette démarche s'inscrit pleinement dans une logique d'amélioration continue de la qualité. Elle constitue un outil de pilotage stratégique permettant d'anticiper les évolutions du secteur, d'adapter les pratiques professionnelles aux besoins émergents et de garantir un accompagnement toujours plus pertinent, cohérent et respectueux des attentes des personnes accueillies.